

- UNITÉ D'ÉPURATION ET D'INJECTION DE BIOGAZ D'AQUAPOLE -

RAPPORT ANNUEL 2014



VIVONS
L'ÉNERGIE
AUTREMENT

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Rapport de gestion du Conseil d'Administration	 05
Comptes sociaux	 41
Comptes consolidés	 69
Texte des résolutions	 97

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2014

SOMMAIRE

Évolution de l'activité au cours de l'exercice	06
Présentation des états financiers	08
Activités de recherche et de développement	21
Perspectives 2015	22
Comptes consolidés	24
Filiales et participations	26
Rapport juridique	31
Éléments caractéristiques des cinq derniers exercices	39

Évolution de l'activité au cours de l'exercice

L'année 2014 a été marquée par un climat exceptionnellement doux. Depuis l'existence de relevés comparables à Grenoble, jamais la température mesurée n'a été en moyenne aussi élevée avec un niveau de DJU de 1451 en baisse de 26% par rapport à 2013.

Il en a résulté une chute des volumes distribués en particulier sur le gaz (-25% hors Isergie). Les volumes distribués s'élèvent à 510 GWh en gaz naturel et à 860 GWh pour l'électricité.

L'activité de fourniture s'est opérée dans un contexte d'ouverture du marché renforcé par la disparition des tarifs réglementés pour les clients non résidentiels. Les volumes fournis par GEG en tarifs réglementés ont correctement résisté avec une attrition qui reste contenue pour l'électricité et plus significative pour le gaz naturel. Les volumes fournis en tarifs réglementés s'élèvent ainsi à 708 GWh en électricité et à 497 GWh en gaz naturel.

L'activité d'éclairage public a été marquée en 2014 par la non-retention de l'offre de GEG à l'issue de la procédure d'appel d'offres engagée par la Ville de Grenoble. Dans l'attente de la décision finale de la Ville de Grenoble quant au mode de gestion choisi pour l'éclairage public et à l'attribution du marché, le contrat transitoire de 2 ans confié à GEG jusqu'au 31 décembre 2014 a été prolongé par avenant jusqu'au 31 septembre 2015.

Dans un contexte de montée en puissance de la concurrence sur la fourniture en offre de marché, marqué en 2014 par l'extinction des tarifs réglementés de gaz naturel pour les sites consommant plus de 200 MWh par an, l'activité de GEG SE a connu une progression de 14% de ses volumes (hors Isergie et sans correction climatique) pour atteindre 265 GWh en électricité et 247 GWh en gaz.

Le développement commercial de GEG SE s'est poursuivi de manière satisfaisante en anticipation des évolutions majeures que constituent la disparition le 31 décembre

2015 des tarifs réglementés d'électricité pour les clients verts et jaunes et des tarifs réglementés de gaz naturel pour les clients consommant plus de 30 MWh par an. Le contexte des marchés du gaz et de l'électricité ne permettant pas d'assurer la rentabilité du fonctionnement sur le marché d'une installation de cogénération gaz, Isergie a procédé au démantèlement de ses installations de production en 2014.

Le développement de GEG ENeR dans la production d'énergie renouvelable s'est concrétisé en 2014 par la construction d'une centrale hydroélectrique de 3,5 MW dans la société SHFB filiale commune avec la Régie de Villard Bonnot qui sera mise en production le 27 avril 2015. GEG ENeR alliée à Degrémont Services a réalisé en 2014 les études en vue de la construction d'une unité d'épuration et de réinjection de bio méthane sur le site de la station d'épuration d'Aquapole dont la construction a débuté fin 2014. Deux centrales photovoltaïques de 100 et 107 kWc ont été mises en service à Grenoble. Enfin différentes études de faisabilité ont été menées en hydro électricité et en biogaz et plusieurs dossiers de candidature ont été déposés pour l'acquisition de parc éoliens.

En matière d'innovation GEG a continué à jouer un rôle moteur dans la conception et la mise en œuvre du projet d'Ecocité grenobloise piloté par la Ville de Grenoble et la Métro avec le soutien du Commissariat Général aux Investissements et coordonné par la Caisse des Dépôts et Consignations. GEG est en effet pilote d'une fiche action sur la production décentralisée, et d'une fiche smart énergie (en partenariat avec Atos WorldGrid).

Dans le cadre du projet Ecocité/Citizen, GEG et Atos Wordgrid ont lancé Vivacité, une démarche expérimentale de gestion collaborative des données énergétiques avec la coopération des opérateurs publics du territoire grenoblois. Cette démarche vise à passer de l'expérimentation à la concrétisation d'un territoire « intelligent » et durable dans une logique de co-construction avec toutes les parties prenantes.

Évolution de l'activité au cours de l'exercice

En 2014, GEG a poursuivi la mise en œuvre de son projet d'entreprise avec la conviction que son modèle d'énergéticien local est pertinent pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. Le projet d'entreprise formule une ambition sur chacun des métiers de GEG considérant qu'ils constituent un portefeuille d'activités équilibré et se déploie sur 3 dimensions indissociables et indispensables à la réussite durable de l'entreprise : le projet industriel, le projet économique et le projet humain.

En 2014, 3 priorités stratégiques ont été réaffirmées par le Conseil d'Administration dans le projet d'entreprise : lutter contre la précarité énergétique, intensifier les actions en matière d'efficacité énergétique pour que GEG soit un moteur de la transition énergétique et renforcer la qualité du service aux clients et aux usagers.

À l'issue des élections de mars 2014, le Président du Conseil d'Administration de GEG ainsi que 7 autres nouveaux administrateurs de la Ville de Grenoble ont été désignés par le Conseil Municipal de la Ville de Grenoble, actionnaire majoritaire de GEG.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons que les états financiers ne comportent aucune modification de la présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

A - LE CHIFFRE D'AFFAIRES

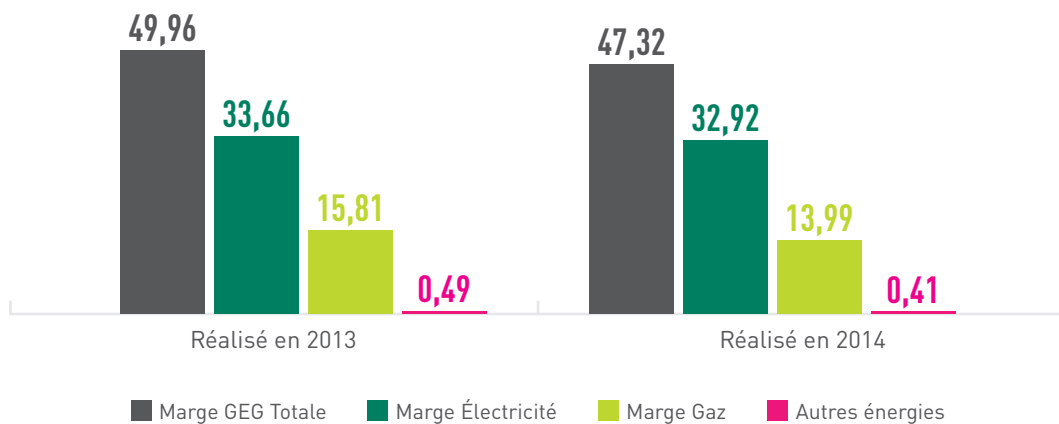
Le chiffre d'affaires de la société GEG s'élève à 108,4 M€ en baisse de 8,5% par rapport à 2013. L'année 2014 a été particulièrement défavorable sur le plan climatique avec un niveau de 1451 DJU de 26% inférieur à celui de 2013.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 145 M€, en diminution de 9% du fait de la chute des volumes associée au climat et à l'arrêt de l'activité d'Isergie.

B - LA MARGE ÉNERGIE DE GEG

La marge énergie est en diminution de 5% et s'établit à 47,3 M€. La contribution des marges électricité, gaz naturel et chaleur/propane à la marge totale équivaut respectivement à 70%, 29% et 1%.

Évolution des marges en M€

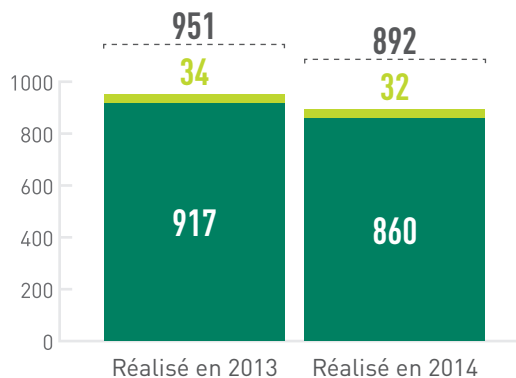


La diminution de la marge énergie provient principalement des effets volumes défavorables liés aux températures élevées de l'année 2014.

Présentation des états financiers

MARGE ÉLECTRICITÉ

Évolution du transit en GWh



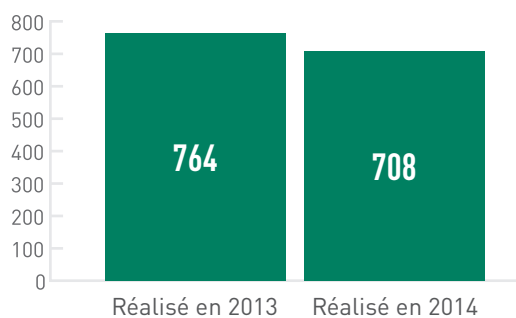
■ Ventes d'acheminement Grenoble et Montsapey

■ Autres (consommations internes et pertes)

Le volume du transit global est en baisse de 6% en 2014 en raison des conditions climatiques défavorables.

La diminution de 57 GWh des ventes acheminement constatée sur l'année 2014 s'opère principalement sur les petits clients avec une baisse de 10% de leur consommation (39 GWh). L'effet climatique est peu marqué pour les clients en contrat CARD.

Évolution des volumes de fourniture en GWh



■ Fourniture « réglementée »

La tendance est identique pour les volumes fournis en tarifs réglementés avec une baisse des consommations de 56 GWh.

On constate que la sortie des clients jaunes et verts du tarif réglementé vers les offres de marché reste encore limitée en 2014. Cette tendance contribue à renforcer l'effet de rupture attendu dans la perspective de la disparition des tarifs jaunes et verts fin 2015.

Évolutions tarifaires :

L'évolution nationale des tarifs réglementés de vente d'électricité a été reportée du 1^{er} août au 1^{er} novembre 2014 dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle formule tarifaire.

L'application des nouvelles règles tarifaires a conduit à une évolution modérée pour les clients bleus résidentiels avec une hausse de 2,5% alors que les clients bleus professionnel ont connu une baisse de -0,7%. Les évolutions des clients au tarif jaune (2,5%) et des clients au tarif vert (3,7%) sont significativement plus élevées qu'en 2013.

Ces évolutions comprennent des évolutions distinctes de la part fourniture et de la part acheminement du tarif. Les évolutions des tarifs d'utilisation des réseaux de distribution d'électricité (TURPE 3) s'élevèrent à -3,6% au 1^{er} janvier et de -1,3% au 1^{er} août.

Le tarif de cession, par lequel EDF a l'obligation de fournir les ELD en électricité, a subi une hausse modérée de 3,1% en 2014. Cette évolution intervenue au 1^{er} novembre 2014 n'a pas d'incidence notable sur la marge de l'exercice.

Cependant l'impact en 2014 des évolutions tarifaires intervenues en août 2013, avec notamment une évolution à la hausse de 8,4% du tarif de cession ont conduit à un pincement de marge sur les tarifs verts et jaunes de GEG.

Au total, la marge électricité CSPE incluse s'établit à 32,9 M€.

Synthèse de la marge électricité

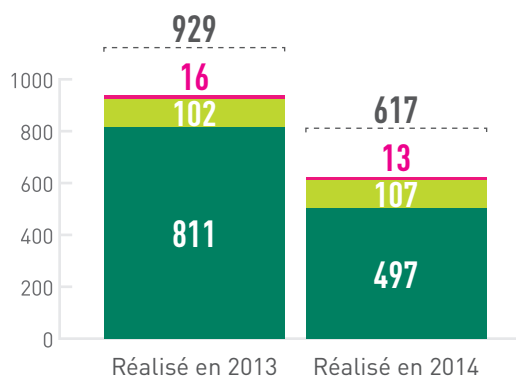
En M€	2013	2014
Ventes	71,8	69,2
Achats	40,6	39,4
CSPE	2,4	3,1
Marge électricité	33,7	32,9

Cette diminution résulte de la combinaison des effets suivants : un effet climatique défavorable de 1,2 M€ auquel vient s'ajouter un effet tarifaire global négatif de 0,4 M€. L'ajustement d'énergie en compteur constaté en 2014 s'avère supérieur de 0,4 M€ à celui de 2013. Enfin une régularisation de 0,5 de la CSPE venant en compensation de surcoûts constatés en 2013 a un impact favorable sur la marge électricité 2014.

Présentation des états financiers

MARGE GAZ NATUREL

Évolution du transit en GWh

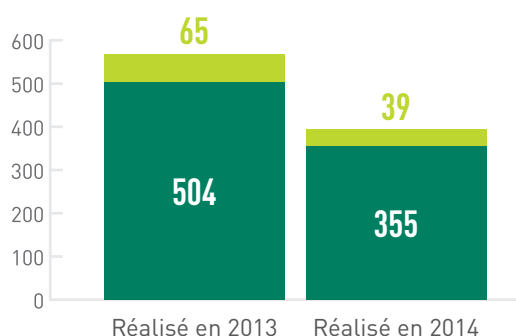


- Ventes d'acheminement Grenoble
- Ventes d'acheminement CNG
- Autres (consommations internes, transformations gaz et pertes)
- Total Transit

L'évolution des volumes acheminés en gaz naturel est marquée par une forte baisse liée à l'arrêt d'Isergie (-144 GWh) en 2013. Les températures élevées ont également eu un effet très défavorable de 173 GWh sur le transit de l'année 2014.

Les volumes acheminés sur les concessions nouvelles gaz (CNG) sont peu impactés par l'effet climatique grâce à une forte proportion de clients peu thermosensibles en 2014.

Évolution du transit en GWh



- Fourniture « réglementée »
- Sourcing GEG SE (Poterne)

Pour le fournisseur la contraction des volumes livrés est la résultante d'une année climatique chaude et de la sortie des clients gaz consommant plus de 200 GWh/an des tarifs réglementés vers l'offre de marché.

L'impact climatique s'élève ainsi à 128 GWh. La baisse des volumes associée à la fin des tarifs réglementés des gros clients gaz est limitée à 20 GWh en 2014 car pour la plupart ces clients n'ont basculé qu'en fin d'année vers les offres de marché.

Évolutions tarifaires :

Les tarifs réglementés de vente de gaz naturel à Grenoble sont fixés par le Ministère après avis de la Commission de Régulation de l'Énergie. Les tarifs réglementés de vente du gaz naturel évoluent trimestriellement et sont calculés pour couvrir les coûts supportés par GEG : coûts d'acheminement, coûts d'approvisionnement et les coûts de gestion clientèle.

L'évolution tarifaire moyenne constatée pour les clients B1 (tarif particulier avec chauffage HT) de 1,9% est particulièrement modérée en 2014. En particulier GEG a fait bénéficier ses clients grenoblois de la redistribution aux fournisseurs (dont GEG) par GRTgaz de l'excédent des enchères sur la liaison de transport entre les zones Nord et Sud.

La hausse de fin d'année a ainsi été modérée de 0,8%.

La mise à jour annuelle des tarifs d'utilisation des réseaux publics de gaz naturel (ATRD4) conçus pour s'appliquer pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} juillet 2013 s'est élevée à 1,6%.

Cette mise à jour consiste en un mécanisme de correction des écarts entre les prévisions et les réalisations (CRCP) sur un certain nombre de postes prédéfinis en particulier les écarts sur les revenus liés aux volumes acheminés ou les écarts sur les charges de capital liés aux investissements.

En synthèse, la marge gaz totale s'établit à 13,9 M€.

Présentation des états financiers

Synthèse de la marge gaz naturel

En M€	2013	2014
Ventes	34,8	26,9
Achats	19,1	13,0
Marge commerciale	15,7	13,9

Cette évolution résulte principalement de la chute des volumes issus de l'effet climatique qui compte pour -4,1 M€ alors que la diminution des volumes résultant de l'arrêt d'Isergie n'a que peu d'impact sur la marge gaz. Le passage des clients gros gaz en offre de marché intervient pour -0,05 M€.

L'impact en année pleine des évolutions tarifaires en particulier de l'évolution acheminement de 2013 s'élève à 2,1 M€

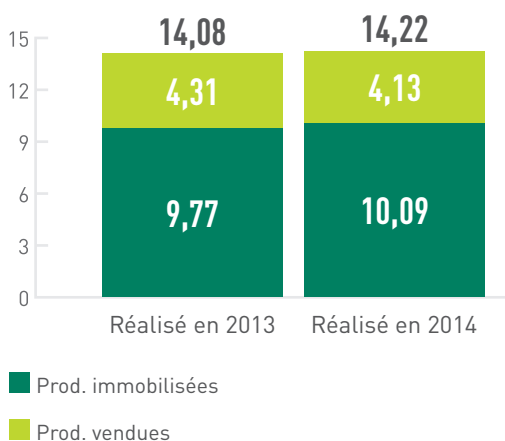
Enfin les régularisations d'énergie en compteur ont généré un effet favorable non récurrent de 0,2 M€.

MARGE GAZ NATUREL

La marge des autres énergies (0,4 M€) est constituée de la marge sur les ventes de gaz propane des CNG pour 0,2 M€ en baisse de 0,1 M€ et la marge sur les ventes de chaleur des chaufferies et cogénérations pour 0,2 M€ en hausse.

C - LES PRODUITS HORS ÉNERGIE

Évolution des productions vendues et immobilisées en M€



Les productions vendues (10 M€) sont en hausse de 0,3 M€ par rapport à 2013 en raison de la progression des prestations aux filiales.

Les prestations de service (mises en service, résiliations) liées aux ventes d'énergie (2,0 M€) sont en hausse et les travaux et prestations remboursables (4,4 M€) connaissent une légère hausse de 0,2 M€ alors les prestations diverses (0,4 M€) diminuent de 0,2 M€.

La progression des prestations des prestations aux filiales (3,2 M€) se poursuit en lien avec le développement de leurs activités.

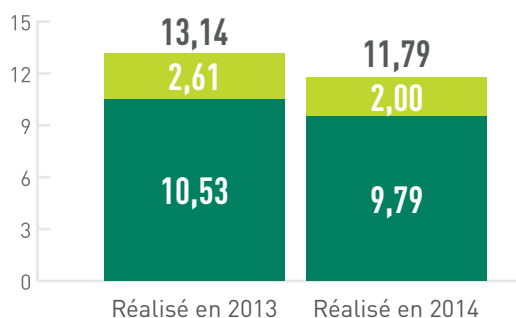
Compte tenu du léger ralentissement du niveau d'investissement en 2014, la production immobilisée en légère baisse de 0,2 M€ s'établit à 4,1 M€ (le détail des investissements est donné ci-après au paragraphe G).

Présentation des états financiers

D - LES CHARGES HORS ÉNERGIE

Les consommations s'établissent à 11,8 M€ en diminution de 1,4 M€.

Évolution des consommations en M€



- Charges externes
- Achats

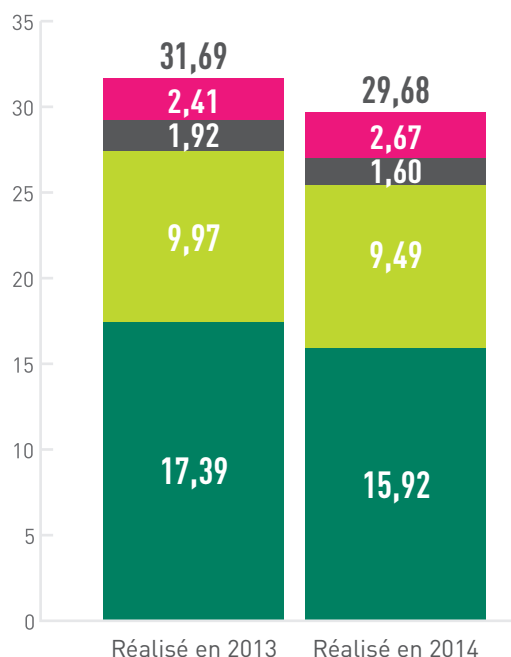
L'amélioration des prévisions de besoins d'achat de matériel de travaux associée à un renforcement de la politique de gestion des stocks conduit à une réduction des achats stockés de 0,6 M€.

Sous l'impulsion donné par le plan de performance les charges externes sont maîtrisées et en baisse significative de 0,6 M€ sur l'ensemble des postes de dépenses récurrentes (locations immobilières, entretien réparation, maintenance, informatique, communication).

Une partie de l'écart favorable (0,4 M€) provient également de prestations et d'expertises engagées en 2013 pour structurer les projets de transformation et non renouvelées en 2014 ou de la baisse récurrente des charges de crédit bail (0,1 M€).

D'autres charges liées à la modification de la structure des coûts de GEG telles les prestations externalisées du plan de performance (+0,3 M€) ou les coûts des certificats d'énergie (0,1 M€) sont en progression.

Les charges de personnel s'élèvent à 29,7 M€ en baisse de 2 M€ soit 6,3%.



- Traitements
- Charges sociales
- Charges annexes
- Personnel extérieur

L'effectif à fin 2014 s'établit à 432 salariés (dont 35 contrats de professionnalisation) versus 439 (dont 30 contrats de professionnalisation) à fin 2013.

Compte tenu de la baisse de l'effectif moyen et des initiatives engagées dans le cadre du plan de performance, les salaires et charges sociales montrent une évolution favorable de 0,4 M€.

D'autres éléments plus conjoncturels expliquent la diminution des charges de personnel tels la réduction des indemnités de départ en retraite pour 0,3 M€, l'augmentation des remboursements de salaires d'absence de 0,5 M€, la baisse de l'intéressement de 0,5 M€.

L'impact favorable de 0,3 M€ de la diminution du forfait social et de la hausse du CICE en 2014 est partiellement compensé par une hausse des cotisations CNIEG de 0,1 M€.

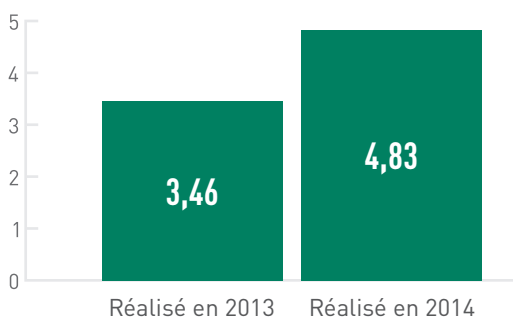
Présentation des états financiers

Les autres avantages salariaux comptabilisés en charges annexes connaissent une diminution de 0,3 M€ dont 0,2 M€ pour le tarif agent (0,35 M€) et 0,1 M€ pour l'abondement sur intéressement (0,15 M€). Le restaurant d'entreprise 0,35 M€, la dotation CCAS et CE 0,55 M€ et les autres charges dont la médecine du travail 0,2 M€ sont stables.

La progression de 0,3 M€ des charges de personnel extérieur provient de la croissance de l'intérim du fait de remplacements sur des postes non pourvus pendant le déploiement du plan de performance et de remplacement d'absences.

Les dotations aux amortissements et des reprises de provisions nettes progressent de 1,4 M€.

Évolution des dotations amortissements et provisions nettes en M€



Les dispositions relatives à la reprises du droit du concédant en espèce du contrat de concession de 2013, s'appliquent en 2014 à la rénovation du réseau 20 kV pour un montant de 0,3 M€.

Ce montant est en diminution de 0,6 M€ par rapport à la reprise exceptionnellement élevée de 2013 qui portait sur des travaux de rénovation du réseau 63 k€.

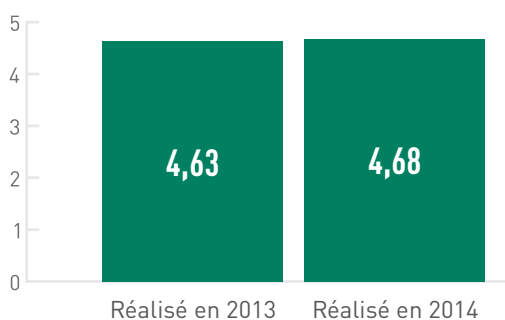
Les dotations aux amortissements du domaine concédé (1,5 M€) sont en hausse de 0,2 M€, celles du domaine privé (3,8 M€) augmentent de 0,1 M€.

La provision pour créances douteuses progresse de 0,4 M€ dont 70% concerne des entreprises en difficulté.

Les autres charges d'exploitation (4,7 M€)

dont la redevance à l'autorité concédante (3,0 M€), les contributions FACE et FPE (1 M€), les irrécouvrables (0,6 M€), et autres (0,1 M€) sont stables en 2014.

Évolution des autres charges en M€

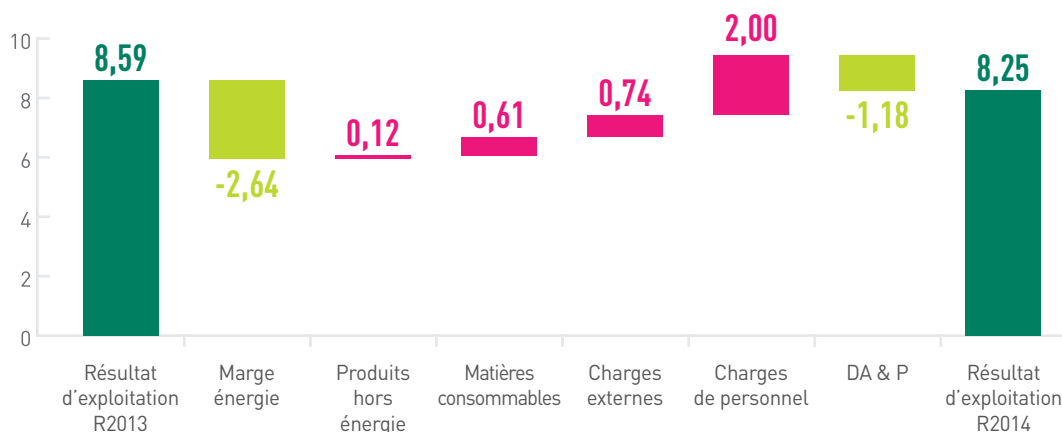


Présentation des états financiers

E - LE RÉSULTAT

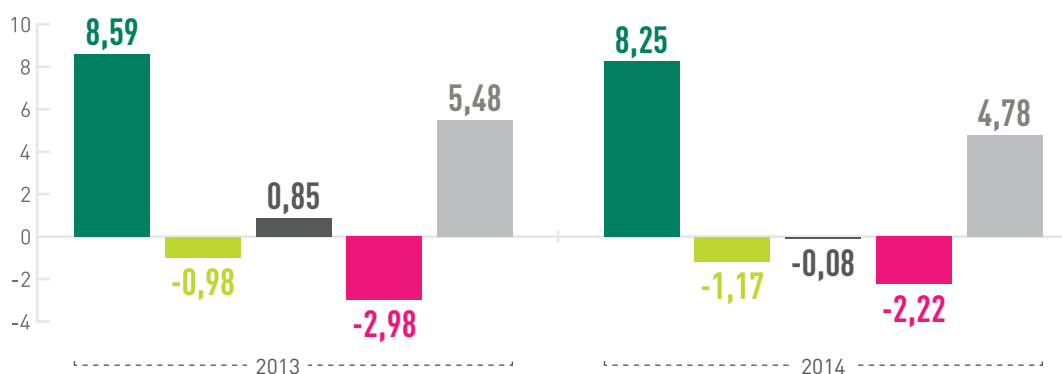
Le résultat d'exploitation ressort à 8,3 M€ soit 7,6% du chiffre d'affaires, en diminution de 0,3 M€ par rapport à 2013. La baisse de la marge énergie liée à la climatologie très défavorable de l'année 2014 est compensée par une diminution significative des charges d'exploitation.

Évolution du résultat d'exploitation



Le résultat financier ressort à -1,2 M€ en baisse modéré de 0,1 M€ malgré l'accroissement du niveau d'endettement et en raison du maintien du faible niveau des taux d'intérêts.

Le résultat exceptionnel s'élève à -0,1 M€.



■ Résultat d'exploitation ■ Résultat financier ■ Résultat exceptionnel ■ IS et participation ■ Résultat net

Il ressort de ces éléments un résultat net après impôts de 4,8 M€ donnant lieu à versement d'une participation de 0,4 M€.

Présentation des états financiers

F - DU RÉSULTAT À LA TRÉSORERIE

La trésorerie d'exploitation de 11,1 M€ est en hausse de 8,9 M€.

Cette augmentation résulte d'une hausse de la capacité d'autofinancement de 1,2 M€ et d'une forte diminution de la variation du besoin en fonds de roulement de 7,7 M€.

Les ressources du haut de bilan s'élèvent à 7,5M€ en diminution de 1,4 M€.

Elle provient des emprunts bancaires pour un total de 6 M€ en diminution de 2 M€.

Les participations des clients et des subventions de 1,2 M€ sont en augmentation de 0,6 M€.

Les emplois du haut de bilan s'élèvent à 14,9 M€ en diminution de 3,2 M€.

Elle provient d'une baisse de 3,8 M€ des acquisitions d'immobilisations qui s'élèvent à 10,8 M€ et d'une légère hausse de 0,6 M€ des remboursements d'emprunts.

Trésorerie finale.

Il résulte de ces flux une augmentation de la trésorerie de 3,7 M€, avec une trésorerie finale de 2,9 M€.

G - LES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés en 2014 s'inscrivent dans la continuité du programme significatif engagé depuis 4 ans.

Le retrait observé par rapport à 2013 résulte de l'achèvement de deux programmes importants : les investissements réseau sur les CNG et la refonte du système d'information de gestion clientèle et finance. Les investissements grenoblois sont conformes au schéma directeur défini avec la Ville de Grenoble, l'année 2013 ayant vu s'achever les travaux de déviation de réseaux de la presqu'île et des travaux de rénovation d'une ligne 63 kV.

M€	2013	2014	Variation
Réseau électricité Grenoble	7,5	6,7	-0,8
Réseau gaz Grenoble	1,2	1,3	+0,1
Réseau gaz CNG	2,2	1,1	-1,1
Projets informatiques	2,3	0,5	-1,8
Patrimoine	1,2	1,0	-0,2
Projets R&D	0,1	0,2	+0,1
Chaleur	0,1	0	-0,1
Total	14,6	10,8	-3,8

Présentation des états financiers

1. ÉLECTRICITÉ

Les investissements techniques ont atteint **6,66 M€** dont :

Concession Ville de Grenoble

Biens en concession	4,20 M€
- Génie civil des postes & sous stations	0,03 M€
- Réseaux H.T./B.T.	3,56 M€
- Colonnes montantes	0,11 M€
- Branchements	0,50 M€

Installations techniques (Installations techniques, matériel et outillage industriel)	2,43 M€
- Centre de conduite	0,42 M€
- Sous-stations	0,96 M€
- Postes MT/BT	0,66 M€
- Compteurs	0,39 M€

Concession Ville de Montsapey

Biens en concession	28 k€
- Réseaux H.T./B.T.	27 k€
- Branchements	1 k€

Parmi les principaux chantiers conduits par GEG en 2014 sont à souligner :

- la poursuite du programme de développement 20 kV (secteurs Clémenceau, Esplanade, Sud de la commune, Maurice Barrès, Argouges),
- la résorption du réseau 5,5 kV et le passage des postes 5,5 kV en 20 kV,
- l'anticipation de génie civil d'une liaison 63 kV dans le cadre de la ZAC Flaubert
- le renouvellement d'équipements de postes sources, la numérisation des postes HTA/BT dans le cadre du renouvellement de la téléconduite et le remplacement préventif de sectionneurs 63 kV, suite à des avaries en 2013,
- la rénovation de colonnes montantes,
- les demandes imposées (comptage, raccordements).

2. GAZ

Concession Ville de Grenoble

Les investissements techniques ont atteint **1,3 M€** pour les biens en concession répartis comme suit :

Poste de livraison et de détente, détenteur Réseau et protection cathodique	0,06 M€
Canalisation Moyenne Pression	0,14 M€
Robinets de réseau	0,11 M€
Branchements M.P/B.P.	0,53 M€
Compteurs gaz	0,46 M€

Les principaux investissements ont été consacrés :

- aux demandes imposées (comptages, raccordements) dont une opération exceptionnelle de recherche de branchements fonte grise et de rénovation le cas échéant
- à la rénovation de conduites montantes
- à des travaux de sécurisation dans le cadre du schéma directeur (secteurs Esplanade, Arago)
- à des remplacements préventifs de détenteurs souterrains (M50)

Concessions Nouvelles GAZ

L'année 2014 a vu la réalisation de 5,5 km de réseau de Gaz Naturel (principalement pour la desserte de Fitolieu).

Les quelques investissements pour le propane ont concerné des petits îlots à Saint Victor de Cessieu et quelques nouveaux branchements sur réseaux existants.

	Montant en M€
Réseau propane	0,119
Réseau gaz naturel	0,975
TOTAL	1,094

Présentation des états financiers

3. AUTRES INVESTISSEMENTS

Les autres investissements s'élevèrent à **1,75 M€**

• Immobilisations incorporelles : 2,3 M€

Elles concernent essentiellement la mise en place d'un nouveau logiciel de Téléconduite du réseau électricité, et le début du renouvellement du Système d'Information Technique de la Direction des Réseaux. Sur ce sujet, l'année 2014 a été consacrée à l'établissement d'un schéma directeur, et au lancement d'un appel d'offre pour la mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique Électricité et Gaz.

Sur les domaines Clientèle et Finance, l'année 2014 a permis la stabilisation des applications mises en place les années précédentes.

• Immobilisations corporelles : 1,27 M€

Ces dernières comprennent :

- Les aménagements et installations générales pour 0,76 M€ dont les travaux d'aménagement intérieur du bâtiment Léon Martin, du réaménagement de l'accueil clientèle et du remplacement des ventilo-convecteurs d'Europole, de divers travaux de mise en sécurité incendie des bâtiments.
- Le matériel de transport (0,02 M€), le mobilier et matériel de bureau (0,04 M€), des matériels informatiques (0,15 M€) et de l'outillage (0,06 M€).
- Les investissements dans le cadre du projet ECOCITE se sont élevés à 0,21 M€ (cf paragraphe activité de recherche et développement).
- Les investissements sur la station Esclangon suite à la révision des 8000 heures imposée par la législation pour 0,16 k€ et 0,19 k€ sur divers remplacements de pièces pour les cogénérations et centrales photovoltaïques.

• Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les prêts au personnel pour 0,01 M€.

H - DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS AU 31 DÉCEMBRE

en Milliers d'euros	< 45 jours fin de mois	45 jours fin de mois	> 45 jours fin de mois
Au 31/12/2014	2 788	5 442	47
Au 31/12/2013	1 762	4 685	74

Contractuellement, le délai de règlement fournisseurs est de 45 jours fin de mois.

Présentation des états financiers

I - RÉSULTATS ET AFFECTATIONS

	Proposition d'affectation 2014	Proposition d'affectation 2013	Proposition d'affectation 2012	Proposition d'affectation 2011	Proposition d'affectation 2010
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en milliers d'euros)	24 756	24 756	24 756	24 756	24 756
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 623 870	1 623 870	1 623 870	1 623 870	1 623 870
Prime d'émission (en milliers d'euros)	41	41	41	41	41
Valeur nominale de l'action	15	15	15	15	15
ORIGINES (en milliers d'euros)					
Résultat net	4 777	5 480	3 290	-3 894	3 512
Report à nouveau antérieur	0	0	0	0	5 784
TOTAL DISTRIBUABLE	4 777	5 480	3 290	-3 894	9 296
AFFECTATION (en milliers d'euros)					
Réserve légale					
Réserves plus-value à LT					
Autres réserves	4 277	5 480	3 290	-3 894	7 542
Dividendes	0	0	0	0	1 754
Report à nouveau	500	0	0	0	0
TOTAL	4 777	5 480	3 290	-3 894	9 296
DIVIDENDE net PAR ACTION					
Dividende brut					
Avoir fiscal					
Dividende net	0	0	0	0	1,08

Présentation des états financiers

J - SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

En milliers d'euros

	2014	2013
CHIFFRE D'AFFAIRES	108 435	118 485
Ventes d'énergie	97 297	108 241
Achats d'énergie	53 150	60 741
Subvention CSPE & TSS	3 175	2 459
MARGE COMMERCIALE	47 322	49 959
Production vendue	10 092	9 766
Production immobilisée	4 130	4 312
PRODUCTION	14 222	14 078
PRODUCTION DE L'EXERCICE	61 544	64 037
Achats de matières consommables	1 705	2 476
Variation de stocks	293	134
Charges externes	9 788	10 532
CONSOMMATION	11 786	13 142
VALEUR AJOUTÉE	49 758	50 895
Subventions d'exploitation	20	43
Impôts et taxes	2 502	2 731
Charges de personnel	29 684	31 686
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	17 592	16 521
Reprise sur amortissements et provisions et transferts de charges	1 729	2 867
Autres produits	169	158
Dotations aux amortissements et provision de renouvellement des immobilisations du domaine concédé	1 516	1 271
Dotations aux amortissements des immobilisations du domaine privé	3 746	3 645
Autres dotations	1 297	1 410
Autres charges	4 681	4 633
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 249	8 587
Produits financiers	170	264
Charges financières	1 342	1 240
RÉSULTAT FINANCIER	(1 172)	(976)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	7 077	7 611
Produits exceptionnels	1 130	1 406
Charges exceptionnelles	1 206	552
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(76)	854
PARTICIPATION DES SALARIÉS	373	593
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 851	2 392
BÉNÉFICE	4 777	5 480

Présentation des états financiers

K - TABLEAU DU RÉSULTAT A LA TRÉSORERIE

		31-déc-14	31-déc-13
RÉSULTAT NET COMPTABLE	a	4 777	5 480
Non flux d'exploitation	b	4 600	2 692
+ Dotations nettes aux amortissements (dont dérogatoires)		5 196	4 844
+ Droit du concédant provision de renouvellement			
- Variation provision pour risques		(644)	(1 972)
- Reprises provisions			
- Plus ou moins values sur cession d'actif		287	61
- Subventions d'investissement virées au résultat		(238)	(242)
= Capacité d'autofinancement	c=a+b	9 378	8 172
- Variation du besoin en fonds de roulement	d	(1 721)	5 964
= Trésorerie d'exploitation	e=c-d	11 099	2 209
+ Ressources du haut bilan	f	7 472	8 889
Cessions ou réduction de l'actif immobilisé		95	119
Augmentation du capital - participations clients		1 209	632
Augmentation autres fonds propres		49	131
Augmentation droit du concédant			
Subventions		106	0
Emprunts		6 014	8 006
- Emplois du haut bilan	g	14 861	18 102
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles		10 811	14 606
Acquisitions d'immobilisations financières		8	10
Réduction des capitaux propres			
Remboursements emprunts		4 042	3 486
Distributions		0	0
= Variation de la trésorerie	h=e+f-g	3 710	(7 004)
* Variations trésorerie disponibilités		5 206	(9 451)
* Variations trésorerie comptes courants		(1 497)	2 447
+ Trésorerie initiale	i	(829)	6 175
* Trésorerie disponibilités		(6 858)	2 593
* Trésorerie comptes courants		6 030	3 583
= TRÉSORERIE FINALE	j	2 881	(829)
* Trésorerie disponibilités		(1 652)	(6 858)
* Trésorerie comptes courants		4 533	6 030

Activités de recherche et de développement

Gaz Électricité de Grenoble est partenaire de plusieurs projets de partenariats dans le cadre de son programme SMART ENERGIE.

Le projet GREENLYS est un projet SMART GRID en réponse à un appel à manifestation de l'ADEME. Ce projet a mobilisé en 2014 des frais d'exploitation à hauteur de 204 k€ nets de recettes. En 2014, ce projet a poursuivi ses avancées notamment autour de l'Analyse Coûts Bénéfices, en conformité avec les livrables et étapes clés définies avec l'ADEME.

Gaz Électricité de Grenoble est partenaire du projet ECOCITE, programme piloté par la Ville de Grenoble et la Métro dans le cadre des investissements d'avenir, 117 k€ de recettes en subventions ont été perçues en 2014 au titre du projet et 210 k€ ont été dépensés en investissements. L'année 2014 a vu comme faits marquants l'installation des premiers compteurs chez

les clients en parallèle du test des outils de smart metering, ainsi que la réalisation d'une maquette de monitoring territorial dénommée qui a donné lieu à un événement local de présentation et de partage autour des fonctionnalités.

Gaz Électricité de Grenoble est partenaire du projet EMPOWERING, projet Européen dans le cadre du FP7, de valorisation des données liées à la facture client. En 2014, 42 k€ ont été dépensés en frais d'exploitation sur ce projet. Des recrutements de clients ont eu lieu et une étude sociologique a été réalisée à l'été 2014. En parallèle un outil en ligne a été déployé.

GEG a valorisé ses activités de R&D déployées au travers du programme SMART ENERGIE et a obtenu un montant de crédit d'impôt recherche de 130 k€ au titre de l'année 2014.

Perspectives 2015

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles dite « loi MAPAM » dispose que la Métropole exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences de distribution publique d'électricité et de gaz. Le contrat de concession entre GEG et la Ville de Grenoble a donc été transféré à la métropole grenobloise depuis le 1^{er} janvier 2015.

Dès lors que l'objet social d'une SEM relève d'une compétence intégralement transférée à un EPCI, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la cession d'au moins 2/3 des actions détenues à la collectivité disposant de ladite compétence.

L'activité de GEG relevant de plusieurs compétences, des discussions devront donc intervenir entre la Ville de Grenoble et la Métropole Grenobloise pour la cession des titres de GEG.

Enfin, dans l'objectif de poursuivre l'activité d'éclairage public au sein de GEG et de mettre en œuvre les modalités du nécessaire redéploiement du personnel de l'éclairage public, une procédure d'information consultation des instances de représentation du personnel a démarré le 7 avril sous condition de communication par la Ville de Grenoble de sa décision finale relative à la gestion de l'éclairage public.

Perspectives économiques :

Le chiffre d'affaires budgété à 108 M€, prend en compte la diminution des volumes associée à la disparition le 31 décembre 2015 des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les clients verts et jaunes et des tarifs réglementés de vente de gaz naturel pour les clients consommant plus de 30 MWh par an ainsi que la diminution des prestations de services liée à la fin du marché d'éclairage public de la Ville de Grenoble à partir d'octobre 2015.

Il comprend également l'effet d'un supplément de facturation de 0,8 M€, conséquence d'un arrêté tarifaire du 31 juillet 2014 qui modifie rétroactivement les tarifs de ventes de l'électricité des clients au tarif bleu, en conséquence de l'annulation par le Conseil

d'État des barèmes des tarifs réglementés de vente d'électricité destinés aux petits consommateurs sur la période allant de juillet 2012 à juin 2013. Cette hausse sera mise en place progressivement pour les clients de GEG au cours de l'année 2015.

Le budget 2015 étant établi avec des données climatiques moyennes, la marge énergie est attendue à 48 M€.

Le niveau des produits hors énergie est impacté par la baisse des prestations de l'éclairage public et s'élève à 13,1 M€.

Le niveau des charges hors énergie s'établit à 54 M€. Les charges externes intègrent l'impact sur une année pleine des prestations externalisées liées au plan de performance, la hausse des primes commerciales liées aux obligations réglementaires en matière de C2E et le coût de mise en place d'une évolution majeure du logiciel de gestion de clientèle. Les charges de personnel progressent du fait de l'évolution des rémunérations, l'effectif moyen restant stable. Le recours à l'intérim est en forte réduction.

Le résultat d'exploitation s'établit à 5,3 M€.

Le résultat financier de -0,8 M€ bénéficie d'un versement exceptionnel de dividendes de la société Isergie.

Le résultat net attendu s'établit à 3,5 M€. Il est à noter qu'à fin mars 2015, le nombre de DJU s'établit à 917 en hausse de 18% par rapport à 2014 et de 3% par rapport au budget.

Le transit est en ligne par rapport aux prévisions pour l'électricité et légèrement favorable de 5% pour le gaz. L'écart est favorable par rapport à 2014 avec une augmentation du transit gaz de 18% et de 6% en électricité.

L'ensemble des éléments du compte de résultat sont conformes à la prévision.

Le budget d'investissement reste significativement élevé en 2015 avec un montant de 9,4 M€ identique à celui de 2014.

Perspectives 2015

Les investissements réseaux de la Ville de Grenoble représentent 6,5 M€. L'année 2015 est caractérisée à la fois par la poursuite du programme de développement du réseau 20 kV à un rythme soutenu de 3,0 M€ avec un objectif de maintenir un niveau élevé d'investissements dans ce domaine jusqu'à fin 2016 pour permettre de libérer de la charge en 5,5 kV et à moyen terme supprimer certains postes sources, des opérations d'optimisation du réseau gaz visant à réduire le nombre de clients par îlot basse pression pour 0,2 M€ et un niveau significatif d'investissement de renouvellement et de maintenance dont 1,0 M€ pour l'électricité avec un effort particulier (0,4 M€) sur la rénovation des colonnes montantes et 0,3 M€ en gaz.

Les demandes imposées (comptages, raccordements, création de poste de distribution publique) atteindront 1,3 M€ en électricité et 0,6 M€ en gaz dont 0,2 M€ prévus pour la poursuite et la fin du programme de recherche et suppression de tronçons fonte grise en lien avec la DREAL.

Le démarrage d'une action de long terme de remplacement des tableaux urbains réduits présentant un risque majeur de contact des agents avec les barres nues sous tension est planifié en 2015.

Un budget net d'environ -160 k€ (subventions versées supérieures aux dépenses 2015) est prévu pour l'innovation.

Les dépenses et recettes sont majoritairement liées au projet ECOCITE/CITYZEN dans le cadre des investissements d'avenir sous pilotage de programme de la Ville de Grenoble & Métro.

Des investissements de 1,8 M€ pour les systèmes d'information sont principalement consacrés à la mise en œuvre du programme de rénovation du système d'information technique du GRD. Enfin 1,0 M€ seront investis pour l'immobilier et la logistique.

GEG ENeR poursuit son programme de développement avec la mise en service en 2015 de la centrale hydroélectrique Frédet Bergès d'une puissance de 3,5 MW porté par la société SHFB, la construction de la station d'épuration d'Aquapole et le projet d'acquisition d'un parc éolien d'ici à fin 2015. Elle sera également candidate à des appels d'offre CRE pour un projet de centrale solaire au sol et pour un projet de méthanisation.

Comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (règlement CRC 99-02, arrêté du 22 juin 1999 et suivants, actualisé par le règlement CRC 2005-10, arrêté au 26 décembre 2005).

L'activité des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation de Gaz Électricité de Grenoble est répartie dans les branches d'activités suivantes :

- Distribution et fourniture d'énergie : GEG, GEG Source d'Énergies et GNV Alpes Grenoble.
- Production électrique : GEG ENeR, SHFB, FHéALP, Isergie, FIPA, SUSVILLE ENERGIE SOLAIRE, CHDA et AQUABIOGAZ.

Évolution du périmètre de consolidation

En date du 22 août 2014, GEG ENeR a souscrit au capital de la société AQUABIOGAZ à hauteur de 70%. La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale. L'objet de cette société est la production de biométhane. En 2014, elle n'a effectué que des dépenses d'investissements.

En date du 24 juillet 2014, GEG ENeR a souscrit au capital de la société Centrale Hydroélectrique du Drac Aval (CHDA) à hauteur de 50%. La méthode de consolidation retenue est l'intégration proportionnelle. N'ayant pas débutée son activité ni réalisée d'investissement depuis sa création, il n'y a aucun impact significatif dans la consolidation 2014.

Sociétés	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	
	2014	2013	2014	2013
GEG SE	100%	100%	IG	IG
GEGENeR	82,10%	82,10%	IG	IG
SHFB	41,87%	41,87%	IG	IG
FHéALP	32,84%	32,84%	IP	IP
Isergie	27,52%	27,52%	IP	IP
GNVAlpes Grenoble	50%	50%	IP	IP
AQUABIOGAZ	57,47%	-	IG	-
CHDA	41,05%	-	IP	-
FIPA	41,05%	41,05%	IP	IP
SUSVILLE ENERGIE SOLAIRE	82,10%	82,10%	IG	IG

IG : intégration globale IP : intégration proportionnelle MES : mise en équivalence

Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé est en diminution de 15 M€ par rapport à l'exercice 2013 et s'élève à 145 M€ raison de la baisse des volumes due aux conditions climatiques exceptionnellement douces de l'année 2014 et de l'arrêt de l'activité de la société Isergie. L'activité de fourniture d'énergie en offre de marché poursuit son développement.

Le résultat d'exploitation de 12,2 M€ est identique à celui de 2013. Les effets volumes défavorables sont compensés par une forte réduction des charges d'exploitation liée notamment au plan de maîtrise des coûts mis en place en 2014

Le résultat financier ressort à -2,7 M€ en baisse de 0,4 M€.

Le résultat courant également en baisse de 0,4 M€ s'élève à 9,5 M€.

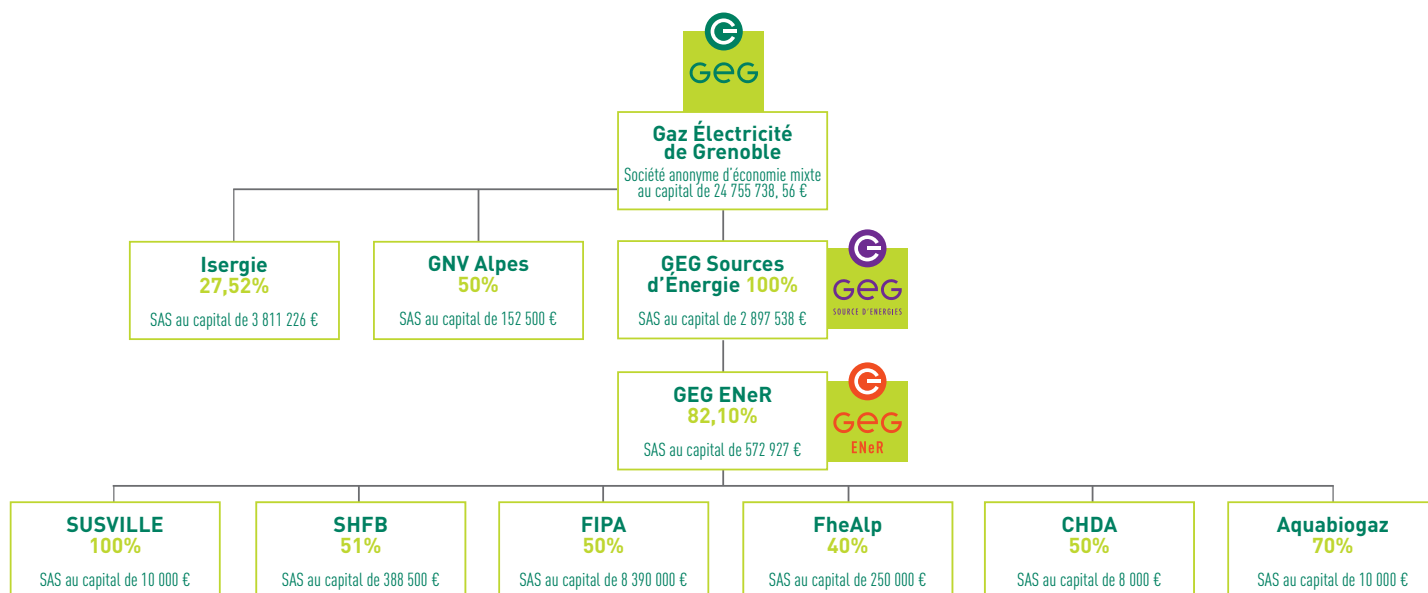
Le résultat exceptionnel positif de 0,7 M€ est en baisse de 1,6 M€. Le résultat élevé de 2013 résultait du profit exceptionnel de 1,4 M€ issu de l'augmentation de la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de GEG ENeR et de la reprise de provision de 0,5 M€ constituée en 2011 au titre de l'énergie en compteur, la réclamation de GEG ayant été acceptée par l'administration fiscale.

Le bénéfice net consolidé part du groupe pour l'exercice 2014 est de 6,5 M€ en baisse de 1,4 M€.

Les immobilisations du Groupe représentent 358 M€ en valeur brute, y compris les écarts d'acquisition.

Filiales et participations

A - FILIALES



1. GEG Source d'Énergies

Au titre de l'année 2014, les chiffres significatifs de l'exercice sont :

M€	2014	2013
Chiffre d'affaires	32,6	38,4
Résultat d'exploitation	1,1	0,9
Résultat courant	1,2	0,8
Résultat net	1,2	0,8

Au 31/12/2014, le total du bilan de la société s'élève à 37,6 M€.

Fourniture d'énergie

L'activité fourniture de GEG Source d'Énergies comprend de la fourniture d'électricité et de gaz naturel à des clients finaux ainsi que du négoce d'électricité et de gaz naturel.

L'activité négoce consiste à vendre ou acheter sur un marché organisé ou de gré à gré, l'électricité ou le gaz naturel avec un double objectif d'optimisation de portefeuille d'achat et d'équilibrage.

Le chiffre d'affaires de GEG Source d'Énergies est constitué des produits et services issus

de la fourniture d'énergie à ses clients finaux et de la marge sur l'activité négoce.

Au cours du dernier exercice écoulé, GEG Source d'Énergies a fourni de l'électricité à hauteur de 265 GWh à environ 1 500 clients sur environ 10 000 sites. Les volumes de ventes sont en progression par rapport à 2013 et en ligne avec les objectifs stratégiques.

Le développement commercial de l'activité de fourniture de gaz naturel en offre de marché s'est poursuivi, la fin rapide de certains tarifs réglementés de ventes ayant bouleversé le marché en 2014. GEG Source d'Énergies a fourni environ 800 clients pour un volume 2014 de 239 GWh.

Principalement présents dans la région Rhône Alpes, les clients de GEG Source d'Énergies sont des industriels, des sociétés du domaine tertiaire, des collectivités territoriales, des professionnels.

Des conventions de prestations entre Gaz Électricité de Grenoble et GEG SE permettent le suivi commercial, la facturation, le recouvrement des clients finaux et les achats d'énergie.

Filiales et participations

Production d'énergie électrique

GEG SE assure la gestion technique et l'exploitation de la centrale thermique de pointe de Pralognan.

2. GEG Énergies Nouvelles et Renouvelables

Au titre de l'année 2014, les chiffres significatifs de l'exercice sont :

M€	2014	2013
Chiffre d'affaires	5,7	5,9
Résultat d'exploitation	1,4	1,7
Résultat courant	2,0	2,0
Résultat net	1,7	1,5

Au 31/12/2014, le total du bilan s'élève à 29,7 M€.

Les dividendes versés en 2014 se sont élevés à 0,8 M€.

La société a poursuivi ses activités de prospection, d'études et d'investissements dans de nouveaux projets éolien, hydroélectriques, photovoltaïques et en biogaz.

Production hydroélectrique

En 2014, la production hydroélectrique a connu globalement de très bons résultats : une excellente hydraulité et une très bonne disponibilité des ouvrages de GEG ENeR.

La négociation d'un contrat de vente pour DELUZ, sur le marché, à prix ferme a eu un impact favorable sur le chiffre d'affaire.

La production réalisée de 76,4 GWh a généré un chiffre d'affaire de 4 095 k€.

La politique d'investissement et de renouvellement (1,258 k€) s'est poursuivie pour maintenir à moyen terme un bon niveau technique favorable à la production.

Production éolienne

En 2014 le parc de Rivesaltes a réalisé une production très moyenne du fait d'une année peu ventée malgré une très bonne disponibilité. Le chiffre d'affaire s'établit à 1 463 k€ pour 14.9 GWh produit.

Production photovoltaïque

Deux centrales photovoltaïque de puissance de 100 kWc et 170 KwC ont été construites à Grenoble en 2014. La production PV de GEG ENeR s'établit à 280 MWh produit et 101 k€ de chiffre d'affaires.

	Puissance	2014		2013	
	GW	M€	GWH	M€	GWH
Centrales hydroélectriques / Photovoltaïques	19.9	4.2	76.4	4.2	77.0
Ferme éolienne	8.0	1.5	14.9	1.7	17.4
Total Production d'électricité	27.9	5.7	91.3	5.9	94.4

Filiales et participations

3. SHFB

Filiale à 51% de GEG ENeR depuis le 1^{er} juin 2010, SHFB est une filiale commune avec la Régie Municipale de Distribution d'Électricité de Villard-Bonnot constituée dans le but de réaliser un aménagement hydroélectrique sur le site de Brignoud Bas Laval.

Les travaux de construction de cette nouvelle centrale de 3,5 MW ont démarré fin 2013 et devrait s'achever début 2015.

Au titre de l'année 2014, les chiffres significatifs de l'exercice sont :

M€	2014	2013
Chiffre d'affaires	0,4	0,4
Résultat d'exploitation	0,0	0,1
Résultat courant	-0,1	0,1
Résultat net	-0,1	0,1

Au 31/12/2014, le total du bilan est de 9,8 M€.

4. FHéALP (Force Hydroélectrique des Alpes)

GEG ENeR détient 40% de la société FHéALP constituée pour se porter candidate à la reprise de la concession hydroélectrique « du Lac Mort » en Isère.

Au titre de l'année 2014, les chiffres significatifs de l'exercice sont :

M€	2014	2013
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat d'exploitation	- 0,01	- 0,02
Résultat courant	- 0,01	- 0,02
Résultat net	- 0,01	- 0,02

Au 31/12/2014, le total du bilan est de 0,2 M€.

Concernant le processus de mise en concurrence, le calendrier prévu par l'administration a été modifié; l'appel à candidature qui avait été annoncé à l'automne 2012 a été reporté.

5. FIPA

GEG ENeR détient 50% des actions de la société FIPA qui exploite 11 centrales photovoltaïques d'une puissance totale de 10,6 MWc.

Au titre de l'année 2014, les chiffres significatifs de l'exercice sont :

M€	2014	2013
Chiffre d'affaires	6,1	5,8
Résultat d'exploitation	3,2	3,0
Résultat courant	1,8	1,6
Résultat net	1,2	1,0

Au 31/12/2014, le total du bilan s'élève à 40,2 M€.

Les dividendes versés en 2014 se sont élevés à 1,4 M€.

6. SUSVILLE ENERGIE SOLAIRE

La société SUSVILLE ENERGIE SOLAIRE détenue à 100% par GEG ENeR a été créée en août 2013 afin de réaliser et d'exploiter une installation de production d'électricité.

M€	2014
Chiffre d'affaires	0
Résultat d'exploitation	0
Résultat courant	0
Résultat net	0

Au 31/12/2014, le total du bilan est de 0,06 M€.

Filiales et participations

7. AQUABIOGAZ

En date du 22 août 2014, GEG ENeR a souscrit au capital de la société AQUABIOGAZ à hauteur de 70% pour un montant de 7 000 €. La société Aquabio gaz a été créée afin de réaliser dans le cadre d'un contrat de concession avec la métropole grenobloise une unité de valorisation par épuration, du biogaz produit sur la station d'épuration d'Aquapole. La construction de l'installation démarrée fin 2014 devrait s'achever début 2016.

8. CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DU DRAC AVAL

En date du 24 juillet 2014, GEG ENeR a souscrit au capital de la société Centrale Hydroélectrique du Drac Aval (CHDA) à hauteur de 50% pour un montant de 4 000 €.

B - PARTICIPATIONS

1. ISERGIE

GEG détient 27,52% du capital social de la société Isergie.

L'exercice 2013/2014 (du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014) est le premier exercice sans production suite à la décision de cessation d'activité prise en 2013.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014, les chiffres significatifs de l'exercice sont :

M€	2014	2013
Chiffre d'affaires	0	10,7
Résultat d'exploitation	- 0,9	-0,5
Résultat courant	- 0,9	-0,4
Résultat net	1,0	-0,3

Au 31/12/2014, le total du bilan est de 7,8 M€.

En raison, d'une part, de la dégradation significative des perspectives de l'environnement économique de la société occasionnée

par la fin de son contrat d'obligation d'achat d'électricité et son passage sur le marché libre à compter de la fin de l'année 2012, et, d'autre part, de l'inefficacité des mesures de soutien aux entreprises de cogénération d'énergies prévues par les pouvoirs publics à travers notamment le projet d'arrêté relatif au dispositif transitoire du 18 octobre 2013, le conseil d'administration du 25 octobre 2013 a décidé de démanteler les installations et de cesser l'activité.

Fin décembre 2014, les immobilisations ont été cédées ou mises au rebut, la démolition des installations a été réalisée et les terrains cédés. La société sera prochainement dissoute.

2. GNV ALPES GRENOBLE

GNV Alpes Grenoble est une filiale de GEG (50%) et de GNVert (50%) qui a pour activité la distribution de gaz naturel véhicule. La société exploite la station de GNV de Sassenage (Isère) qui alimente le dépôt de bus au GNV de la SEMITAG (Société des Transports de l'Agglomération Grenobloise).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les chiffres significatifs de l'exercice sont :

M€	2014	2013
Chiffre d'affaires	1,4	1,4
Résultat d'exploitation	0,3	0,2
Résultat courant	0,3	0,2
Résultat net	0,2	0,2

Au 31 décembre 2014, le total du bilan s'élève à 1,0 M€.

Les dividendes versés en 2014 se sont élevés à 0,2 M€.

La consommation pour l'année 2014 s'établit à 1,888 million de Nm³ de gaz naturel véhicules.

Filiales et participations

C - PRISE DE PARTICIPATION OU PRISE DE CONTRÔLE PAR GEG

Nous vous rappelons que nous sommes tenus de vous informer de la prise de contrôle par notre société dans toute société ayant son siège social en France soit :

Contrôle de droit : majorité des droits de vote dans les assemblées générales.

Contrôle conjoint : disposition de la majorité des droits de vote en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires.

Contrôle de fait : possibilité de faire prévaloir son point de vue lors des assemblées générales (présumé lorsqu'il y a détention directe ou indirecte d'une fraction des droits de vote supérieure à 40% alors qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure).

En outre, deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblées générales.

Notre société ne s'est assurée au cours de l'exercice 2014 le contrôle d'aucune société ayant son siège social en France et n'a pris au cours dudit exercice aucune participation significative dans des sociétés ayant leur siège social en France.

D - PARTICIPATIONS CROISÉES

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L 233-29 et L 233-30 du Code de Commerce.

Rapport juridique

A - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit la somme de 4 777 395,33 € de la manière suivante :

- la somme de 0,00 € au compte de la « Réserve Légale » dont le montant est intégralement doté, **0,00 €**
- la somme de 0,00 € au titre de distribution de dividendes aux actionnaires, **0,00 €**
- la somme de 500 000,00 € serait portée au compte « report à nouveau », **500 000,00 €**
- le solde, soit la somme de 4 277 395,33 € serait inscrit au compte « autres réserves » **4 277 395,33 €**

Le solde du compte « autres réserves » se trouverait ainsi porté de 13 456 100,68 € à 17 733 496,01 €.

Total égal au résultat de l'exercice :

4 777 395,33 €

B - PROPOSITION D'APUREMENT DU COMPTE « RÉSERVE RELATIVE À L'ACHAT D'ŒUVRES ORIGINALES D'ARTISTES VIVANTS »

Suite à la donation d'une œuvre d'art de David Tremlett, nous vous proposons d'affecter la somme de 23 478,00 € prélevée sur le compte « réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants » au compte « autres réserves ».

Le montant du compte « réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants » se trouverait ainsi ramené à 0 €.

Le montant du compte « autres réserves » se trouverait ainsi porté de 17 733 496,01 € à 17 756 974,01 €.

C - DIVIDENDES ANTÉRIEURS

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ainsi que les montants éligibles et non éligibles à l'abattement ont été les suivants :

Exercices	Dividendes	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31.12.2013	0 €	0 €	0 €
31.12.2012	0 €	0 €	0 €
31.12.2011	0 €	0 €	0 €

D - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que les dépenses visées par cet article s'élèvent à 535 €.

E - SITUATION DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Afin de respecter les dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous énonçons ci-après, conformément aux informations en notre possession transmises par chacun des administrateurs, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés, par chacun des mandataires sociaux, au cours de l'exercice écoulé.

› M. Jérôme SAFAR

Président, représentant la Ville de Grenoble, jusqu'au 14 mai 2014 a occupé les mandats suivants :

- Premier Adjoint à la Ville de Grenoble
- Premier Vice président de la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole en charge de l'économie de l'innovation
- Président de la MC2 Grenoble (EPCC),
- Administrateur de la Société Prisme à Lyon
- Représentant de GEG Source d'Énergies SAS, administrateur de la SASP FC Grenoble Rugby.

› M. Vincent FRISTOT

Président, représentant la Ville de Grenoble, à partir du 14 mai 2014 a occupé les mandats suivants :

- Administrateur de la Compagnie de Chauffage de l'Agglomération Grenobloise CCIAG,
- Administrateur d'ACTIS,
- Administrateur d'Isergie,
- Administrateur de la SEM INNOVIA,
- Administrateur de la SPLA SAGES,
- Censeur de la SPL Isère Aménagement,
- Administrateur de la SEM Territoires 38,
- Administrateur de l'Établissement Public Foncier Local,
- Administrateur de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise.
- Administrateur à Energie Cites,
- Administrateur au PACT de l'Isère,
- Administrateur à la DTA.

› M. Olivier SALA

Directeur Général, a occupé au cours de l'exercice 2014, les mandats suivants :

- Directeur Général de la SAEML Gaz Électricité de Grenoble ;
- Représentant de la SAEML Gaz Électricité de Grenoble, Présidente de la SAS GEG Source d'Énergies ;
- Président et Membre du Comité Exécutif de la SAS GNV Alpes jusqu'au 28 mai 2014 puis Directeur général et membre du Comité Exécutif à partir de cette date;
- Vice-président et Administrateur de la SA Isergie,
- Administrateur de la SAS OSER,
- Directeur Général de la SAS FIPA,
- Représentant de la SAS GEG Source d'Énergies, Présidente de la SAS GEG ENeR;
- Représentant de la SAS GEG Énergies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS SHFB ;
- Représentant de la SAS GEG Énergies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS Force Hydroélectrique des Alpes,
- Représentant de la SAS GEG Énergies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS Susville Énergie Solaire,
- Représentant de la SAS GEG Énergies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS Centrale Hydroélectrique du Drac Aval à partir du 28 juillet 2014,
- Représentant de la SAS GEG Énergies Nouvelles et Renouvelables, Présidente de la SAS AQUABIOGAZ à partir du 26 août 2014,
- Président du syndicat professionnel des Entreprises locales d'énergie.

Rapport juridique

› M. Stéphane SIEBERT

Administrateur représentant la Ville de Grenoble (jusqu'au 14 mai 2014) a exercé les mandats suivants :

- Administrateur de Isergie SA,
- Administrateur de la SEM Innovia,
- Adjoint Ville de Grenoble.

› M. Éric GRASSET

Administrateur représentant la Ville de Grenoble (jusqu'au 14 mai 2014) a exercé les mandats suivants :

- Administrateur de Isergie SA,
- Administrateur de la SEM CCIAG,
- Vice-président de Grenoble Alpes Métropole,
- Conseiller municipal délégué Grenoble,
- Président de la Régie des Eaux de Grenoble,
- Administrateur Energies Cité,
- Administrateur Parc Naturel Régional de Chartreuse,
- Administrateur Parc Naturel Régional du Vercors,
- Président du Conseil scientifique PNR Monts d'Ardèche.

› M. Patrice VOIR

Administrateur représentant la Ville de Grenoble (jusqu'au 14 mai 2014) a exercé les mandats suivants :

- Administrateur représentant la Ville de Grenoble dans la SEM CCIAG,
- Administrateur de la SEM des Pompes Funèbres Intercommunales,
- Administrateur de la Régie des eaux,
- Administrateur du CCAS,
- Adjoint à la Ville de Grenoble,
- Conseiller communautaire à Grenoble Alpes Métropole,
- Conseiller Régional (Région Rhône Alpes)

› M^{me} Aline BLANC-TAILLEUR

Administratrice représentant la Ville de Grenoble (jusqu'au 14 mai 2014) a exercé les mandats suivants :

- Administratrice représentant la Ville de Grenoble dans les SEM CCIAG et SAGES,
- Administratrice de la Régie des Eaux de Grenoble.

› M. Philippe FALCON DE LONGEVILLE

Administrateur représentant la Ville de Grenoble (jusqu'au 14 mai 2014) a exercé les mandats suivants :

- Administrateur de la SEM Innovia,
- Administrateur et Président de la SEM Sages,
- Administrateur Territoires 38,

› M. Bernard BETTO

Administrateur représentant la Ville de Grenoble (jusqu'au 14 mai 2014) a exercé les mandats suivants :

- Administrateur de la SA des Marines de Cogolin.

› M. Gildas LAERON

Administrateur représentant la Ville de Grenoble (jusqu'au 14 mai 2014) a exercé les mandats suivants :

- Administrateur du Marché d'Intérêt National de Grenoble.

› M^{me} Elisa MARTIN

Administratrice depuis le 14 mai 2014, a exercé les mandats suivants :

- Vice Présidente de la SABF,
- Administratrice de la SPL Eau Potable,
- Membre du conseil d'exploitation de la Régie des eaux de Grenoble,

Rapport juridique

› M^{me} Christine GARNIER

Administratrice depuis le 14 mai 2014, a exercé les mandats suivants :

- Conseillère Municipale déléguée à l'accessibilité,
- Vice - Présidente à la METRO (habitat et logement)
- Présidente de l'EPFLD (Établissement Public Foncier du Dauphiné)
- Administratrice de l'Acteur de l'Immobilier Social (ACTIS)
- Administratrice de la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG)
- Administratrice de la SAEML Innovia
- Administratrice de la Régie de l'Eau Potable de la Ville de Grenoble
- Administratrice de la SPLA SAGES
- Administratrice de la Société Publique Locale Eau Potable
- Administratrice de la Société Publique Locale Isère Aménagement
- Administratrice de Territoires 38 SAEML
- Administratrice de PROCIVIS
- Administratrice de LPV (logement du pays de Vizille)

› M^{me} Maud TAVEL

Administratrice depuis le 14 mai 2014, a exercé les mandats suivants :

- Présidente et Administratrice de la SAEML INNOVIA
- Présidente et Administratrice de la SPLA SAGES
- Administratrice à la SAEML ALPEXPO
- Administratrice de la CDG 38
- Membre de la commission départementale de réforme

› M^{me} Lucille LHEUREUX

Administratrice depuis le 14 mai 2014, a exercé les mandats suivants :

- Association Départementale Isère Drac Romanche
- Association Syndicale Drac Isère
- Centre Chorégraphique National de Grenoble
- Conservatoire d'Espaces Naturels Isère-Avenir
- Innovia SAEML
- Régie du Marché d'Intérêt National
- SAGES SPLA
- Syndicat Mixte Alpes Abattage

› M. Alan CONFESSON

Administrateur depuis le 14 mai 2014, a exercé les mandats suivants :

- Conseiller métropolitain délégué
- Conseiller municipal
- Bourse du Travail
- Office de Tourisme de Grenoble
- Régie de l'Eau Potable de la Ville de Grenoble
- Société Publique Locale Eau Potable
- Syndicat Mixte Alpes Abattage

› M. Hakim SABRI

Administrateur depuis le 14 mai 2014, a exercé les mandats suivants :

- Président et Administrateur de la Compagnie de Chauffage Intercommunal de l'agglomération Grenobloise
- Administrateur de la SAEML ALPEXPO
- Administrateur du Palais des sports de Grenoble
- Administrateur de la SPL Eau Potable
- Administrateur de l'Agence France Locale
- Représentant AMORCE à l'assemblée générale
- Membre du conseil d'exploitation de la Régie de l'eau potable de Grenoble
- Membre du Comité de pilotage des Maires et adjoints de l'Isère

› M. Raphael MARGUET

Administrateur depuis le 14 mai 2014, a exercé les mandats suivants :

- Administrateur de la Régie 2C (EPA),
- Administrateur de la SPL Eau de Grenoble
- Membre suppléant du CA de la Régie de l'eau potable de la ville de Grenoble
- Membre suppléant du CA du GIE AGIR
- Membre suppléant du syndicat mixte du parc naturel

› M. Mathieu BONNET

Administrateur (jusqu'au 4 juillet 2014), a exercé en 2014 les mandats suivants :

- Directeur général de la Compagnie nationale du Rhône
- Administrateur de la société SOREA SAEML,
- Administrateur de la société CHANCY-POUGNY.

Rapport juridique

› M. Frédéric STORCK

Administrateur (depuis le 8 juillet 2014), a exercé les mandats suivants :

- Représentant de CN'AIR dans le Comité de suivi DE SALYSOL EST,
- Membre du Comité Stratégique de la SAS ENALP,
- Représentant permanent de CN'AIR dans le Comité d'orientation GIREVE,

› M. Jean-Paul JAOSIDY

Administrateur (jusqu'au 25 avril 2014), n'a exercé aucun autre mandat en 2014.

› M. Jean-Marc DUPEYRAT

Administrateur (jusqu'au 25 novembre 2014), a exercé en 2014, les mandats suivants :

- Administrateur de Savelys,
- Président de Climasave,
- Administrateur de GDF SUEZ IT.

› M. Pascal GHIEMMETTI

Administrateur, a exercé en 2014 les mandats suivants :

- Membre du comité de direction de la SAS Pôle Utilités Services, SDC Moulins, Revia , Seve , Chevallier Entreprise, SCDC.
- Administrateur de la de la SA Isergie;
- Gérant des SNC Elyo Centre Est Méditerranée et Biovale, ;
- Représentant permanent de la société GDF Suez Energie Services au sein de la SAEML Corse bois énergie;
- Représentant permanent de la société GDF Suez Energie Services au sein de la SAM Cometh-Somoclim ;
- Membre du Comité de la SAS Pôle Utilités Services,

› M. Guillaume NORMAND

Représentant de COGAC, administrateur, a exercé en 2014, un autre mandat :

- Censeur au Conseil d'Administration de la SERL (société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon)

› M. Francis PILLOT

Représentant d'EDEV, administrateur, a exercé en 2014 les mandats suivants :

- Administrateur de la SERL,
- Administrateur de SHEMA.

› M. Michel VANHAESBROUCKE

Administrateur du 14 mai 2014 au 16 décembre 2014) a exercé les mandats suivants :

- Président du Conseil de Surveillance de LNGENERATION
- Administrateur de la SAS ECOMETERING

› M. Pierre LEBLANC

Administrateur depuis le 16 décembre 2014, a exercé les mandats suivants :

- Président du Conseil de Surveillance d'ENERGIA, CLIPSOL et PANOSOL
- Membre du Conseil de Surveillance de Climasave
- Membre du Conseil de Surveillance de Teksial
- Administrateur N'ALLO France

› M. Hervé-Matthieu RICOUR DUMAS

Administrateur depuis le 16 décembre 2014, a exercé les mandats suivants :

- Président du Codir CLIMASAVE
- Administrateur SAVELYS

› M. Bruno CATELIN

Représentant l'association S.A.G.E., administrateur, n'a exercé aucun autre mandat en 2014.

F - RATIFICATION DE COOPTATIONS D'ADMINISTRATEURS

Nous demandons à l'assemblée générale de bien vouloir ratifier les cooptations d'administrateur faites à titre provisoire par les Conseils d'Administration :

- de M. Frédéric STORCK en date du 8 juillet 2014 en remplacement de M. Matthieu BONNET pour la durée du mandat restant à courir,
- de M. Hervé Matthieu RICOUR DUMAS en date du 16 décembre 2014 en remplacement de M. Jean-Marc DUPEYRAT pour la durée du mandat restant à courir,
- de M. Pierre LEBLANC en date du 16 décembre 2014 en remplacement de M. Michel VANHAESBROUCKE pour la durée du mandat restant à courir.

G - POINT SUR LES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous indiquons que les mandats suivants arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée :

- co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet AUDIT ET PARTENAIRES,
- co-commissaire aux comptes suppléant BBM et Associés.

Nous vous proposons en conséquence de procéder à la nomination :

- du cabinet ORFIS en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.
- de M. Jean-Louis FLECHE en qualité de Co-commissaire aux comptes suppléant pour une période de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

H - QUITUS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons de donner quitus entier et sans réserve pour l'accomplissement de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration en fonction lors de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

I - CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons que la liste des nouvelles conventions entrant dans le champ d'application des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce a été communiquée aux Commissaires aux Comptes et qu'elles seront reprises dans leur rapport spécial. Les conventions conclues antérieurement se sont poursuivies au cours de cet exercice.

D'autre part, nous vous informons que la loi SSVE de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises du 2 janvier 2014 prévoyait une série de mesures réformant le droit des sociétés et notamment les procédures applicables aux conventions réglementées. Ces mesures ont été concrétisées par l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés.

Désormais il est fait obligation au conseil d'Administration de motiver son autorisation préalable en justifiant de l'intérêt de la convention pour la société et notamment en précisant les conditions financières qui y sont attachées (article L 225-86 du Code de Commerce). De même il est fait obligation pour les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs qu'elles soient examinées chaque année par le Conseil d'Administration (article L 225-88-1 du Code de Commerce).

Rapport juridique

Par conséquent, veuillez trouver ci-joint, la liste des conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

1 - Convention de partenariat entre GEG et le CCAS :

La présente convention a pour but de renforcer le partenariat entre le CCAS de la ville de Grenoble et GEG pour l'aide à l'énergie aux personnes en difficulté sur le territoire Grenoblois.

Durée de la convention : du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014
Montant de la convention : 60 000 €.

2 - Convention de donation entre GEG et la Ville de Grenoble :

La présente convention a pour objet la donation à titre gratuit d'une œuvre d'art de David Tremlett de GEG à la ville de Grenoble. Cette œuvre est exposée au musée de Grenoble.

Montant de la convention : 0 €.

3 - Convention entre GEG et la Ville de Grenoble

• Nature de la convention

La convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Ville de Grenoble (le service géomatique et le service des systèmes d'information) et Gaz Électricité de Grenoble concernant :

La production par le service Géomatique d'un plan topographique unifié intégrant, entre autres, le levé à fouille ouverte des réseaux gérés par GEG et levés par elle.

La mise à disposition par le service des systèmes d'information, dans les locaux de GEG, des matériels et logiciels décrits dans les annexes 1 et 2 ci-jointes permettant à celle-ci de consulter, d'établir et de gérer les plans, schémas et/ou fichiers techniques propres à ses ouvrages en liaison avec la base de données topographiques de la Ville de Grenoble.

Les matériels et réseaux d'accès à distance par GEG aux données de la base de données topographiques de la Ville.

• Durée de la convention

La convention est conclue pour la durée du traité de concession électricité et gaz liant les parties.

Montant de la convention payé par GEG au profit de la Ville de Grenoble :

Prestation	Montant HT en €
Redevance pour prestations topographiques	18 000 €
Redevance pour prestations informatiques	24 909 €
Redevance annuelle totale	42 909 €

J - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Par ailleurs, nous vous rappelons que notre société est détenue à hauteur de :

- › au moins 1/20^e du capital : /
- › au moins 1/10^e du capital : /
- › au moins 1/5^e du capital : /
- › au moins 1/3 du capital : COGAC ,
6 rue Curnonsky -75017 PARIS
- › au moins 1/2 du capital :
VILLE DE GRENOBLE,
11 Bd Jean Pain - 38000 GRENOBLE.

Actionnariat des salariés

En application de l'article L 225-102 du Code de Commerce, il est précisé que le personnel de la société détient soit directement ou soit par l'intermédiaire de l'association des salariés actionnaires, 19 842 actions de capital, ce qui représente 1,22%.

Opérations d'attribution d'actions ou d'options d'achats ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de la société.

Nous vous informons qu'aucune opération relative à l'acquisition ou à la souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de la société n'a été ouverte au cours de l'exercice.

K - PROPOSITION D'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du code de commerce

Il résulte de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce que tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire soit convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3% du capital.

En conséquence, nous vous proposons de réserver aux salariés, dans les conditions prévues aux articles susmentionnés du Code du travail, une augmentation de capital dans la limite de 3% du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Il serait ainsi décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au Plan Épargne Entreprise à instituer à l'initiative de la société.

Il serait délégué au Conseil d'Administration les compétences nécessaires pour procéder à cette augmentation de capital.

Cette délégation serait valable vingt six mois à compter de votre décision.

Tous pouvoirs seraient donnés au Conseil d'Administration à l'effet :

- d'arrêter les modalités de l'augmentation à intervenir,
- de mettre en place tout Plan d'Épargne Entreprise qui serait nécessaire.

L - TABLEAU ÉTABLI en application des dispositions de l'article L.225-100 alinéa 4 du code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100, alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'il n'existe aucune délégation de compétence ni de pouvoir en cours de validité accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Éléments caractéristiques des cinq derniers exercices

	2010	2011	2012	2013	2014
DATE DE CLÔTURE 31/12/14					
Capital social	24756 k€	24756 k€	24756 k€	24756 k€	24756 k€
Nombre d'actions	1 623 870	1 623 870	1 623 870	1 623 870	1 623 870
Chiffre d'affaires hors taxes	120 628	110 724	119 284	118 455	108 435
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Résultat net avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15569 k€	5700 k€	11389 k€	11360 k€	11557 k€
Impôts sur les bénéfices	1498 k€	123 k€	1713 k€	2392 k€	1851 k€
Participation des salariés	248 k€	k€	401 k€	593 k€	373 k€
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3512 k€	-3894 k€	3290 k€	5480 k€	4777 k€
RÉSULTAT PAR ACTIONS					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,51	3,43	5,71	5,16	5,75
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,16	-2,40	2,03	3,37	2,94
Dividende attribué à chaque action	1,08	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen	429	435	465	449	434
Masse salariale	15794 k€	16453 k€	16974 k€	17185 k€	15916 k€
Avantages sociaux	10303 k€	10958 k€	11806 k€	11893 k€	11095 k€

Comptes sociaux

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	42
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	43
Bilan	48
Compte de résultat	50
Annexe	51
Faits caractéristiques principes, règles et méthodes comptables	51
NOTES SUR LE BILAN	 52
I - Actif immobilisé	52
II - Actif circulanté	56
III - Capitaux propres	57
IV - Autres fonds propres	57
V - Provisions pour risques et charges	57
VI - Dettes	58
NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	 59
I - Ventilation du chiffre d'affaires net	59
II - Résultat exceptionnel	59
III - Ventilation de l'impôt sur les sociétés	59
IV - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	60
V - Charges non déductibles	60
VI - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	60
VII - Intégration fiscale	61
AUTRES INFORMATIONS	 61
I - État des échéances, des créances et des dettes	61
II - Charges à payer	62
III - Produits à recevoir	62
IV - Éléments relatifs aux filiales et participations	63
V - Engagements hors bilan	63
VI - Certificats d'économie d'énergie	66
VII - Consolidation	66
VIII - Filiales et participations au 31 décembre 2014	67
IX - Ventilation de l'effectif moyen	67

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

AUDITS & PARTENAIRES

65 B, boulevard des Alpes
38246 MEYLAN CEDEX

MAZARS

131, boulevard Stalingrad
69624 VILLEURBANNE CEDEX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Gaz Électricité de Grenoble, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, en particulier en ce qui concerne les immobilisations corporelles, les produits à recevoir et les engagements hors bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Meylan et Villeurbanne,
le 29 mai 2015

Les commissaires aux comptes :

AUDIT & PARTENAIRES

MAZARS

Thomas SPALANZANNI

BRUNO POUGET

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2014

AUDITS & PARTENAIRES

65 B, boulevard des Alpes
38246 MEYLAN CEDEX

MAZARS

131, boulevard Stalingrad
69624 VILLEURBANNE CEDEX



GAZ ÉLECTRICITÉ DE GRENOBLE

8, place Robert Schuman
38000 GRENOBLE

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la ville de Grenoble

Conseil d'administration du 8 juillet 2014

a. Convention de donateur à titre gratuit d'une œuvre d'art

La présente convention a pour objet la donation à titre gratuit, par votre société, d'une œuvre d'art de David Tremlett à la ville de Grenoble.

Cette œuvre est exposée au musée de Grenoble.

Conseil d'administration du 16 décembre 2014

b. Convention de partenariat

Cette convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Ville de Grenoble (le service géomatique et le service des systèmes d'informations) et Gaz Électricité de Grenoble concernant :

- la production par le service Géomatique d'un plan topographique unifié intégrant, entre autres, la levée à fouille ouverte des réseaux gérés par votre société,
- la mise à disposition par le service des systèmes d'information, dans les locaux de votre société, de matériels et logiciels permettant à celle-ci de consulter, d'établir et de gérer les plans, schémas et/ou fichiers techniques propres à ses ouvrages en liaison avec la base de données topographiques de la Ville de Grenoble,

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

- les matériels et réseaux d'accès à distance par votre société aux données de la base de données topographiques de la Ville.

La convention est conclue pour la durée du traité de concession électricité et gaz liant les parties.

Le montant de la redevance annuelle prévue au titre de cette convention est de 42 909 € hors taxe et se répartit comme suit :

- 18 000 € de redevance pour prestations topographiques,
- 24 909 € de redevance pour prestations informatiques.

Charge sur l'exercice 2014 : 0 €

2. Avec le CCAS

Conseil d'administration du 8 juillet 2014

› Convention de partenariat

La présente convention a pour but de renforcer le partenariat entre le CCAS de la Ville de Grenoble et votre société pour l'aide à l'énergie aux personnes en difficultés sur le territoire grenoblois.

La contribution financière de votre société est de 60 000 €.

La présente convention est conclue pour un an à partir du 1^{er} janvier 2014.

Charges sur l'exercice 2014 : 60 000 €.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la Ville de Grenoble

a. Convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz et de la fourniture aux tarifs réglementés d'électricité et de gaz sur le territoire de la commune de Grenoble.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'énergie et par le code général des collectivités territoriales, l'autorité concédante concède sur l'ensemble du territoire communal au Concessionnaire qui accepte aux conditions stipulées dans le cahier des charges :

- les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés,
- les missions de distribution et de fourniture de gaz naturel aux tarifs réglementés.

La présente convention de concession a une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Rémunération Ville de Grenoble en 2014 : **2 986 853 €**

b. Convention relative à la mise à disposition temporaire d'un tènement immobilier 18, impasse du Vercors à GRENOBLE au profit de Gaz Électricité de Grenoble pour le stockage de matériel

La ville met à disposition de Gaz Électricité de Grenoble le tènement immobilier sis 18, impasse du Vercors à GRENOBLE, comprenant un terrain d'une superficie de 885 m² environ destiné à usage exclusif de lieu de stockage de matériel. Le terrain est mis à disposition moyennant une indemnité d'occupation de 550 € hors taxes par mois. La convention prend effet à compter du 1^{er} mai 2005. Chaque partie pourra y mettre fin à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de trois mois.

Charge sur l'exercice 2014 : 0 €.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

c. Convention de mise à disposition du domaine public communal

Par la présente convention, la Ville de Grenoble met gratuitement à disposition de Gaz Électricité de Grenoble les locaux techniques servant à l'alimentation en électricité situés dans des bâtiments publics municipaux.

La convention prend effet à compter du 1^{er} juin 2005 jusqu'en décembre 2016.

d. Convention d'occupation et d'exploitation de la galerie technique de l'Arlequin

Cette convention a pour objectif de formaliser les conditions d'occupation actuelle et future de la galerie technique qui relève du domaine public de la ville et notamment de fixer les modalités d'établissement des réseaux futurs ou les modifications des réseaux existants, de définir les droits et obligations des occupants actuels et futurs, ainsi que de déterminer les conditions d'exploitation et la répartition des frais communs d'exploitation et de gestion de l'habitable et des équipements communs.

L'occupant participe aux frais communs d'exploitation, de gestion, d'entretien et d'investissement qui sont calculés sur la base des dépenses annuelles de 2005.

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties et ne comporte aucune limite dans le temps sauf résiliation de l'une des deux parties. Cette convention n'a pas produit d'effet sur 2014.

e. Convention à la suite de l'implantation d'un centre d'accueil (CAM)

Dans le cadre de l'implantation du centre d'accueil municipal rue Henri Tarze décidée dans une délibération du 17 décembre 2007, la Ville de Grenoble souhaite en tant qu'aménageur procéder à la libération des terrains.

La Ville de Grenoble transférera gratuitement à Gaz Électricité de Grenoble la propriété des biens immobiliers situés à l'intersection de la rue Tarze et de la rue Durand Savoyat qui permettront à Gaz Électricité de Grenoble de définir une nouvelle réserve foncière susceptible d'accueillir les équipements du poste source Nord-Ouest, dans l'hypothèse où ils seraient amenés à être déménagés.

f. Convention pour une astreinte de première intervention électricité dans les bâtiments de la Ville de Grenoble

Par la présente Gaz Électricité de Grenoble s'engage à effectuer, pour le compte de la Ville de Grenoble, les interventions de premières urgences sur leurs installations, sur la plage horaire de 18 heures à 8 heures en semaine, les week-end et jours fériés sur appel du cadre d'astreinte de la ville de Grenoble.

Gaz Électricité de Grenoble facturera à la Ville de Grenoble ses interventions, au minima une prestation forfaitaire dans le cadre d'un simple dépannage, les autres travaux seront facturés sur la base des documents annexés à la convention.

Cette convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été modifiée par avenant en 2010.

g. Convention de mise à disposition de Madame VETTIER

Madame VETTIER, ingénieur principal titulaire de la Ville de Grenoble, est mise à disposition à temps complet auprès de Gaz Électricité de Grenoble pour exercer les fonctions d'adjointe au directeur du service Éclairage Public pour une période de un an à compter du 19 avril 2010.

Charge sur l'exercice 2014 : 16 396 €.

h. Convention de rétrocession d'un fourreau de fibre optique

La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles Gaz Électricité de Grenoble est autorisée à utiliser un fourreau pour y installer des câbles de fibres optiques.

Cette convention prend effet à compter de sa ratification par la ville à Gaz Électricité de Grenoble après dépôt en préfecture. Cette convention est sans limitation de durée.

Cette mise à disposition n'est pas soumise à redevance.

Charge sur l'exercice 2014 : 0 €.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

i. Convention de mise à disposition de logement

Dans le cadre de la convention de concession du 11 avril 1986, la Ville de Grenoble mettait à disposition de GEG six logements.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, un nouveau contrat de concession a été signé et il a été décidé d'extraire de cette convention la mise à disposition des logements.

La présente convention met à disposition de votre société six logements moyennant un loyer annuel de 15 365 € HT. Le loyer sera révisé tous les ans en fonction du dernier indice INSEE du coût de la construction paru. Cette convention est conclue pour 30 ans, à partir du 1^{er} janvier 2013.

Charge sur l'exercice 2014 : 15 365 €.

2. Avec Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et la Compagnie de chauffage intercommunale de l'agglomération Grenobloise et GEG Énergies Nouvelles et Renouvelables.

› Convention programme investissement avenir

La présente convention a pour objet de préciser la stratégie globale d'un projet d'Eco cité et de préciser les modalités d'intervention du fonds relatives aux actions sélectionnées.

Elle prend effet le 22 mars 2012 et restera en vigueur jusqu'au 30 septembre 2020.

Dépenses au titre de l'exercice 2014 : 209 765 €.

Recettes au titre de l'exercice 2014 : 116 860 €.

3. Avec Grenoble Alpes Métropole

› Participation financière à l'opération « Mur/Mur Campagne Isolation »

La présente convention a pour objet, d'une part, de déterminer le montant et les conditions de la participation financière que les fournisseurs d'énergie s'engagent à verser à la Métro dans le cadre de leur participation à la campagne isolation au titre de rachat des certificats d'économie d'énergie (CEE), et, d'autre part, de préciser la répartition des CEE entre les obligés participant à ce dispositif.

La présente convention entre en vigueur à partir de la notification de la convention et sera effective jusqu'au 31 décembre 2014. Elle pourra être prolongée pour une durée de un an.

Charge sur l'exercice 2014 : 60 487 €.

4. Avec COFELY INEO Réseaux sud-est

› Convention préliminaire de groupement momentané d'entreprises

La présente convention a pour objet de définir les principes de base selon lesquels les parties coopèrent pour l'obtention d'un marché.

En effet, ce groupement a pour but de répondre à l'appel d'offre par appel public à la concurrence publié par la Ville de Grenoble, le 11 juillet 2013, portant sur un marché de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public de la Ville de Grenoble.

La présente convention débute dès sa signature et se poursuit jusqu'à la signature de la convention définitive en vue de la remise de l'offre ou à défaut jusqu'au 30 juin 2014.

Le marché devrait démarrer au 1^{er} janvier 2015 et durer 10 ans.

Aucune charge ou produit n'a été enregistré dans les comptes de l'exercice 2014 de votre société au titre de cette convention.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Administrateurs ou actionnaires concernés au 31 décembre 2014

• Ville de Grenoble

Du 1^{er} janvier 2014 au 14 mai 2014

Mesdames, Messieurs,

- › SAFAR Jérôme, Président et administrateur
- › FALCON DE LONGEVILLE Philippe, Administrateur
- › SIEBERT Stéphane, Administrateur
- › GRASSET Eric, Administrateur
- › BETTO Bernard, Administrateur
- › LAERON Gildas, Administrateur
- › BLANC TAILLEUR Aline, Administrateur
- › MASSON Laure, Administratrice

Du 14 mai au 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

- › M. Vincent FRISTOT, Président et administrateur
- › M^{me} Elisa MARTIN, Administratrice
- › M^{me} Christine GARNIER, Administratrice
- › M^{me} Maud TAVEL, Administratrice
- › M^{me} Lucille LHEUREUX, Administratrice
- › M. Alan CONFESSON, Administrateur
- › M. Hakim SABRI, Administrateur
- › M. Raphael MARGUET, Administrateur

• GDF Suez énergie services

Messieurs,

- › GHIEMMETTI Pascal, Administrateur
- › DUPEYRAT Jean Marc, Administrateur jusqu'au 25 novembre 2014
- › BONNET Mathieu, Administrateur jusqu'au 4 juillet 2014
- › JAOSIDY Jean Paul, Administrateur jusqu'au 25 avril 2014
- › STORCK Frédéric, Administrateur depuis le 8 juillet 2014
- › VANHAESBROUCKE Michel, Administrateur du 14 mai au 16 décembre 2014
- › LEBLANC Pierre, Administrateur depuis le 16 décembre 2014
- › RICOUR DUMAS Hervé-Mathieu, Administrateur depuis le 16 décembre 2014

• Cogac (GDF)

Monsieur,

- › NORMAND Guillaume, représentant permanent de COGAC

• EDEV (EDF)

Monsieur,

- › PILLOT Francis, représentant permanent d'EDEV

Fait à Meylan et Villeurbanne,
le 29 mai 2015

Les commissaires aux comptes :

AUDIT & PARTENAIRES

Thomas SPALANZANNI

MAZARS

BRUNO POUGET

Bilan au 31 décembre 2014

En milliers d'euros

ACTIF	31.12.2014			31.12.2013
	BRUT	AMT. & PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
• Immobilisations incorporelles	23 467	14 945	8 523	9 396
• Immobilisations en cours	134		134	24
• Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
DOMAINE CONCÉDÉ	153 009	52 467	100 542	93 211
En cours du domaine concédé	1 820		1 820	7 199
DOMAINE PRIVÉ	76 938	39 002	37 936	37 135
En cours du domaine privé	1 838		1 838	1 026
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
• Participations & créances rattachées	4 825		4 825	4 825
• Prêts	963		963	1 050
• Autres immobilisations financières	6		6	5
TOTAL	263 000	106 414	156 586	153 871
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
• Matières premières, approvisionnement	1 137	55	1 082	1 410
AVANCES & ACOMPTES S/COMMANDES	1		1	
CRÉANCES				
• Clients et comptes rattachés	42 303	1498	40 805	46 486
• Autres créances	13 988		13 988	12 856
• Capital souscrit et non versé				
DIVERS				
• Valeurs mobilières placement				
• Disponibilités	106		106	2 189
COMPTES DE RÉGULARISATION				
• Charges constatées d'avance	1 954		1 954	1 987
TOTAL	59 489	1 553	57 936	64 928
TOTAL GÉNÉRAL	322 489	107 967	214 522	218 799

Bilan au 31 décembre 2014

En milliers d'euros

PASSIF	31.12.2014	31.12.2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	24 756	24 756
Prime d'émission	40	41
Réserve légale	2 476	2 476
Autres réserves	13 480	7 999
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	4 777	5 480
Subventions d'investissement	3 594	3 726
Provisions réglementées	3 643	3 706
TOTAL	52 766	48 184
AUTRES CAPITAUX PERMANENTS		
Avances conditionnées	240	191
Droits du concédant	41 248	43 298
Financement des tiers	15 555	15 026
TOTAL	57 043	58 515
PROVISIONS		
Provisions pour risques	62	352
Provisions pour charges	1 125	1 612
TOTAL	1 187	1 964
DETTES		
Emprunts dettes a ETS, de crédit	48 126	53 440
Emprunts dettes financières divers	34	36
Avances & acomptes sur commandes en cours	17 083	17 110
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	15 209	15 405
Dettes fiscales & sociales	17 672	19 436
Dettes sur immobilisations	2 667	2 442
Autres dettes	873	97
Produits constatés d'avance	1 863	2 170
TOTAL	103 526	110 136
TOTAL GÉNÉRAL	214 522	218 799

Compte de résultat

En milliers d'euros

	2014	2013
Ventes d'énergie	97 297	108 241
Ventes et prestations diverses	11 138	10 214
CHIFFRE D'AFFAIRES	108 435	118 455
Production immobilisée	4 568	5 000
Subventions d'exploitation	3 196	2 502
Reprises sur provisions & transfert de charges	1 729	2 867
Autres produits	327	280
TOTAL PRODUITS	118 254	129 103
Achats d'énergie	52 696	60 243
Consommation de matières consommables	2 112	2 967
Variation de stocks	340	141
Charges externes	14 104	14 397
Impôts et taxes	2 502	2 731
Salaires et traitements	15 916	17 185
Charges sociales	11 095	11 893
Dotations aux amortissements du domaine privé	3 746	3 645
Dotations aux amortissements du domaine concédé	1 516	1 271
Dotations aux provisions de renouvellement des immobilisations en concession		
Dotations aux provisions d'exploitation	1 297	1 410
Autres charges d'exploitation	4 681	4 633
TOTAL CHARGES	110 005	120 516
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 249	8 587
Produits des participations	100	55
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		
Autres produits financiers	70	209
PRODUITS FINANCIERS	170	264
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		
Autres charges financières	1 342	1 240
CHARGES FINANCIÈRES	1 342	1 240
RÉSULTAT FINANCIER	(1 172)	(976)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	7 077	7 611
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	37	84
Produits exceptionnels sur opérations en capital	586	502
Reprise sur provisions et transferts de charges	507	820
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 130	1 406
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	387	69
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	623	323
Dotations aux amortissements et provisions	196	160
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 206	552
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(76)	854
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS	373	593
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	1 851	2 392
TOTAL PRODUITS	119 554	130 773
TOTAL CHARGES	114 777	125 293
RÉSULTAT NET	4 777	5 480

Annexe

La présente annexe est jointe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28/04/2015.

Le total du bilan s'élève à 214 521 241 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice de 4 777 395 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes et tableaux indiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques principes, règles et méthodes comptables

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Le 12 juillet 2013, la ville Grenoble a lancé un appel d'offre pour un contrat d'exploitation maintenance (CREM) des installations d'éclairage public pour la période 2015-2022. Durant la période transitoire 2013-2014, l'exploitation de l'éclairage public était confiée à GEG.

Le 15 octobre 2014, la commission d'appel d'offre de la Ville de Grenoble n'a pas retenue la candidature de GEG et a donc décidé de confier l'exploitation à une autre société.

Fin 2014, la ville de Grenoble a décidé de suspendre sa décision afin d'étudier un autre mode de gestion de l'exploitation de son éclairage public. Elle a donc signé avec GEG un avenant au contrat d'exploitation de l'éclairage public pour une période transitoire de 9 mois allant de janvier 2015 à septembre 2015.

CONVENTIONS COMPTABLES DE BASE

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux principes comptables français en vigueur à la clôture de l'exercice, et ce dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices, de la permanence des méthodes et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Notes sur le bilan

I - ACTIF IMMOBILISÉ

I.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels informatiques sont amortis de façon linéaire en fonction de leur durée d'utilité.

I.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En date du 9 novembre 2012, le contrat de concession du 11 avril 1986 avec la ville de Grenoble a été résilié avec effet au 31/12/2012 et a impacté les comptes 2012 de la façon suivante :

- Les biens de retour sont réputés ne pas avoir fait retour à la Ville. Les immobilisations et les amortissements de ses biens ont été maintenus au bilan.
- Le solde de la provision de renouvellement est conservé par GEG. Sa comptabilisation a été maintenue et GEG procédera aux travaux et investissements correspondants.
- Les biens de retour affectés à l'éclairage public ont fait retour à la ville sans indemnité. L'intégralité des comptes d'actif et de passif a été soldée.
- Droit du concédant en espèce : la fraction des amortissements enregistrés à la date d'effet de la résiliation qui correspond à des immobilisations mises en concession par la Ville et ayant déjà été renouvelées n'a pas été maintenue au bilan de GEG. La Ville reconnaissant que ses droits à ce titre n'ont plus d'objet, GEG s'étant acquittée, à due concurrence, de son obligation d'affecter les amortissements au renouvellement des biens mis en concession par la Ville (impact : reprise exceptionnelle de 2 013 881 € et reprise d'exploitation de 131 824 €)

La ville de Grenoble et Gaz Électricité de Grenoble ont signé une nouvelle convention de concession en date du 9 novembre 2012 pour une durée de 30 ans à effet au 1^{er} janvier 2013.

Cette nouvelle convention entraîne un traitement différent des immobilisations du domaine concédé selon leur date de mise en service :

- Date de mise en service inférieure au 01/01/2013.
- Date de mise en service supérieure au 01/01/2013.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur coût de production ou bien à leur valeur d'apport par la Ville de Grenoble au 1^{er} janvier.

Domaine privé

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur coût de production ou bien à leur valeur d'apport par la Ville de Grenoble au 1^{er} janvier 1986. L'amortissement économique pratiqué est calculé en fonction de la durée d'usage des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue.

Les durées de vie des biens apportés par la Ville de Grenoble au 1^{er} janvier 1986 tiennent compte de l'âge de ces biens à cette date.

Domaine concédé

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), leur coût de production ou bien leur valeur comptable nette dans les livres de la Ville de Grenoble au 31/12/1985.

Les durées de vie des biens mis en concession au 01/01/1986 tiennent compte de l'âge du bien à cette date.

Le règlement ANC 2014-03 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ne concerne pas les concessions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de 20 à 40 ans.

Notes sur le bilan

Les méthodes comptables appliquées sont définies sur la base du guide comptable des entreprises concessionnaires.

Les situations suivantes sont distinguées :

BIENS EN CONCESSION	Par le concédant	Par le concessionnaire
Non renouvelables	a	c
Renouvelables	b	d

Pour les biens mis en concession par le concédant :

a. L'amortissement économique est opéré par dotation au compte «droit du concédant» (compte d'ordre passif)

b. L'amortissement économique est opéré par dotation au compte «droit du concédant» (compte d'ordre passif).

L'amortissement doté en droit du concédant en espèce fait l'objet d'une reprise d'exploitation lors de la mise au rebut du bien. Pour 2014, le montant des reprises s'élève à 265 725 €.

Pour les biens mis en concession par le concessionnaire :

L'amortissement pratiqué diffère selon la date de mise en service du bien.

I. Pour les biens mis en service avant le 01/01/2013 :

c. L'amortissement total pratiqué s'analyse comme suit :

- un amortissement de caducité correspondant à l'amortissement financier nécessaire à la reconstitution des capitaux investis par prélèvement sur le compte de résultat. Cet amortissement est calculé sur la durée du contrat de concession soit 30 ans à partir de la valeur nette comptable de caducité au 01/01/2013, déduction faite du financement des tiers.
- un amortissement économique calculé sur la durée de vie technique, opéré par dotation à un compte d'ordre passif.

d. L'amortissement total pratiqué s'analyse comme suit :

- un amortissement de caducité (Cf. Paragraphe C alinéa 1),

- un amortissement économique calculé sur la durée de vie technique par prélèvement sur le compte de résultat.

II. Pour les biens mis en service à partir du 01/01/2013 :

c. et d. La distinction renouvelable et non renouvelable n'est plus effectuée et l'amortissement pratiqué s'analyse comme suit :

- Un amortissement économique calculé sur la durée de vie technique par prélèvement sur le compte de résultat.

De plus, pour les points **c et d**, une provision pour renouvellement était constituée jusqu'au 31/12/2012 sur la base des travaux prévus sur les exercices suivants dans le cadre du plan de renouvellement (en retenant la différence entre le coût de remplacement estimé et le coût initial des équipements renouvelés). Cette provision n'est plus dotée à partir du 01/01/2013 et une reprise en compte de résultat est constatée en fonction des travaux effectués. Le montant de la reprise pour l'exercice 2014 s'élève à 531 934 €.

Le règlement CRC 2000-06 sur les passifs ne s'applique pas aux provisions spécifiques des entreprises concessionnaires.

I.3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est égale à leur valeur actuelle qui, d'une façon générale, correspond à la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent. Dans certaines situations particulières, le potentiel économique et financier de la filiale considérée peut être également pris en considération.

Les prêts à long terme non productifs d'intérêts, accordés dans le cadre de la participation à l'effort de construction, ne font pas l'objet d'une actualisation et sont maintenus dans les comptes à leur valeur nominale

Notes sur le bilan

État de l'actif immobilisé - Valeurs brutes

Mouvements de l'exercice

En milliers d'euros

	Bilan au 31.12.2013	Augmentation	Diminution	Bilan au 31.12.2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
INCORPORELLES EN COURS	24 546	368	1 447	23 467
Immobilisations incorporelles	24	478	368	134
Avances et acomptes				
Total immobilisations incorporelles	24 570	847	1 815	23 601
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
DOMAINE CONCÉDÉ				
Mises en concession par le concédant	11 095	5	293	10 808
Mises en concession par le concessionnaire	131 890	11 497	1 185	142 201
Immobilisations en cours	7 199	6 162	11 541	1 820
Total domaine concédé	150 183	17 664	13 019	154 829
DOMAINE PRIVÉ				
Terrains	4 534			4 534
Constructions	27 757	443		28 200
Installations techniques	34 429	2 698	133	36 994
Autres immobilisations	7 122	215	128	7 209
Immobilisations en cours, avances et acomptes	1 026	4 171	3 359	1 838
Total domaine privé	74 869	7 526	3 619	78 776
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	4 825			4 825
Créances rattachées				
Prêts & autres immobilisations financières	1 055	8	95	969
Total immobilisations financières	5 880	8	95	5 794
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	255 502	26 045	18 548	263 000

Notes sur le bilan

État de l'actif immobilisé - Amortissements et provisions

Mouvements de l'exercice

En milliers d'euros

	Bilan au 31.12.2013	Augmentation	Diminution	Bilan au 31.12.2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 150	1 235	1 440	14 945
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Mises en concession par le concédant	10 606	69	288	10 387
Mises en concession par le concessionnaire	39 167	3 566	653	42 079
Total domaine concédé	49 773	3 636	942	52 467
DOMAINE PRIVÉ				
Constructions	14 835	1 042		15 877
Installations techniques	17 181	1 009	115	18 075
Autres immobilisations	4 693	461	104	5 051
Total domaine privé	36 708	2 512	218	39 002
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées				
Prêts				
Total immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	101 631	7 383	2 600	106 414

Notes sur le bilan

II - ACTIF CIRCULANT

I.1 - LES STOCKS

Ces stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Pour les articles en stock à faible rotation, une provision pour dépréciation est pratiquée.

II.2 - CRÉANCES D'EXPLOITATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur nominale.

Les comptes rattachés comprennent l'énergie livrée non facturée, dénommée « Énergie en compteur » à concurrence de 22 111 521 €.

II.3 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle inscrite au bilan.

II.4 - COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

Charges constatées d'avance

Le montant des charges constatées d'avance au 31 décembre 2014 est de 1 953 541 €. Les charges constatées d'avance concernent uniquement des charges d'exploitation.

II.5 - PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF CIRCULANT

	Bilan au 31.12.2013	Dotations	Reprises	Bilan au 31.12.2014
Provision pour dépréciation des stocks	69	55	69	55
Provision pour dépréciation des comptes clients	1 084	954	540	1 498
Provision pour dépréciation des comptes débiteurs	0			0
Total	1 154	1 009	609	1 554

Notes sur le bilan

III - CAPITAUX PROPRES

III.1 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2014

	Nombre d'actions	%
Ville de Grenoble	811 936	50,00
COGAC	690 592	42,53
EDEV EDF Développement Environnement SA	69 999	4,31
Personnel GEG (338 actionnaires)	19 541	1,20
Caisse des Dépôts & Consignations	19 000	1,17
Schneider Electric	7 500	0,47
Banque Rhône Alpes	2 500	0,15
Caisse d'épargne des Alpes	2 500	0,15
ASSOCIATION "SAGE"	301	0,02
M. PILLOT Francis	1	/
TOTAL :	1 623 870	100

III.2 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	En milliers d'euros
	2014
Capitaux propres à l'ouverture	48 184
Distribution de dividendes	0
Résultat de l'exercice	4 777
Variations des subventions	(132)
Variations des provisions réglementées	(63)
Capitaux propres au bilan à la clôture	52 766

IV - AUTRES FONDS PROPRES

Droits du concédant

Sous cette rubrique sont enregistrées les participations financières de tiers, les remises gratuites, la contre-valeur des ouvrages remplacés, financés sur la provision pour renouvellement.

Avances conditionnées

Dans le cadre du projet GREENLYS, Gaz Électricité de Grenoble a signé une convention de financement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour un montant total de 429 741 € dont 400 045 € d'avance remboursable. L'opération consiste à tester des évolutions pour l'ensemble du système électrique : production d'électricité décentralisée, compteurs communicants,... Au 31/12/2014, les avances remboursables pour un montant de 239 614 € figurent dans les comptes.

V - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques correspondent aux litiges provisionnés en fonction de l'estimation du risque effectuée par la Direction.

Les provisions pour charges enregistrent l'engagement correspondant aux primes à verser à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Les modalités de calcul de ces primes figurent sur le «Manuel Pratique des questions de Personnel» d'EDF/GDF.

Pour le calcul de la provision, s'ajoute à ces éléments :

- un taux de mortalité suivant la table INSEE,
- un taux de croissance des salaires de 1%,
- un taux d'actualisation de 1,75% suivant le taux retenu par le groupe GDF SUEZ.

La provision pour renouvellement résulte de l'obligation faite au concessionnaire de maintenir le potentiel productif des installations et ouvrages concédés.

Notes sur le bilan

Elle est destinée à assurer le renouvellement des immobilisations à leur valeur de remplacement.

Elle est calculée comme indiqué dans les notes sur le bilan au chapitre « actif immobilisé », paragraphe : « biens en concession ».

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Bilan au 31.12.2013	Augmentation	Diminution		Bilan au 31.12.2014
			utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	352	1	290		62
Provisions pour charges	507	330	256		582
Provisions pour renouvellement des immobilisations	1105		562		543
TOTAL	1 964	331	1 108		1 187

DONT DOTATIONS ET REPRISES

	Dotations	Reprises
Provisions d'exploitation	288	818
Provisions financières		
Provisions exceptionnelles	43	290
TOTAL	331	1 108

VI - DETTES

VI.1 - DETTES FINANCIÈRES

Les avances sur consommation reçues des clients avant l'instauration en 1987 des abonnements de début de période figurent sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers ».

VI.2 - COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Produits constatés d'avance

Sous ces postes sont enregistrés les abonnements de début de période perçus des clients lors de la signature d'un nouveau contrat de fourniture d'électricité ou de gaz, ainsi que les intérêts décomptés d'avance sur les conventions financières.

Le montant de ces produits au 31 décembre 2014 est de 1 863 180 € dont 518 702 € concernant le tarif ATRD3. Les produits constatés d'avance concernent uniquement des produits d'exploitation.

Notes sur le compte de résultat

I - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

En milliers d'euros

	Exercice 2014	Exercice 2013
Ventes d'énergie	97 297	108 241
Travaux et Prestations de services	9 934	9 645
Participations des clients aux branchements	1 204	569
TOTAL	108 435	118 455

II - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros

	Exercice 2014	Exercice 2013
Moins-value nette sur cession d'immobilisations	(53)	(18)
Sorties d'actif domaine concédé	(223)	(21)
Provision pour dépréciation de créances	0	500
Quote-part des subventions d'investissement	238	242
Cotisations et primes complémentaires	33	(62)
Litiges et pénalités (montants nets des provisions)	(96)	84
Amortissements dérogatoires	63	50
Remboursement d'impôts	0	31
Divers net	(38)	48
Résultat Exceptionnel	(76)	854

III - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

En milliers d'euros

	Bénéfice net	Impôts sur les sociétés
Sur le résultat courant	4 853	1 866
Sur le résultat exceptionnel	(76)	(15)
TOTAL	4 777	1 851

Notes sur le compte de résultat

IV - ACCROISSEMENTS & ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

En milliers d'euros

	Base	Impôts sur les sociétés
Accroissements		
Néant	-	-
Allègements		
Provision Organic	179	60
Participation des salariés	373	124

Taux IS retenu : 33,33%

V - CHARGES NON DÉDUCTIBLES

En milliers d'euros

	Exercice 2014	Exercice 2013
Taxes sur les véhicules de sociétés	17	9
Taxe Organic	179	185
Participation	373	593
Amortissements non déductibles	1	1
Provisions pour dépréciations et charges à payer	55	0
Provisions pour risques et charges	1	0
Réintégrations diverses	74	98

VI - CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Le CICE est calculé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Conformément à la note d'information de l'Autorité des Normes Comptables du 28 février 2013, sa comptabilisation a été réalisée par une diminution des charges de personnel au crédit d'un sous compte 64.

En milliers d'euros

	Exercice 2014
Rémunérations brutes éligibles	8 349
Taux CICE	6%
TOTAL CICE	501

Le montant du CICE pour l'année 2013 s'élevait à 361 k€. Il a permis de financer les actions suivantes :

- Évolution de paramétrage du système d'information commercial pour 53 k€.
- Évolution du site internet pour 46 k€.
- Investissements dans des pompes à chaleur pour 172 k€ dans le cadre d'économie d'énergie.
- Formation sur les thèmes « commercial et relation client » pour 40 k€.
- Campagne de communication pour 52 k€.

Notes sur le compte de résultat

VII- INTÉGRATION FISCALE

A compter du 1^{er} janvier 2012, Gaz Électricité de Grenoble a opté pour le régime d'intégration fiscale.

Gaz Électricité de Grenoble est la société tête du groupe d'intégration fiscale qui comprend 2 sociétés : Gaz Électricité de Grenoble et GEG SE.

Chaque société prend à sa charge le montant des impôts dont elle aurait dû s'acquitter vis-à-vis du trésor public comme si elle n'avait pas été membre du groupe intégré. L'économie qui résulterait du régime d'intégration est attribuée à la société Mère. Pour l'exercice 2014, il n'y a eu aucune charge supplémentaire ou économie comptabilisée.

Autres informations

I - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

CRÉANCES

En milliers d'euros

	Montant au bilan 31.12.2014	À moins d'un an	De un à cinq ans
ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	963	50	912
Autres immobilisations financières	6		6
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux et litigieux	1 824	1 824	
Autres créances clients	40 479	40 479	
Personnel et comptes rattachés	4	4	
État et autres collectivités publiques	7 666	7 666	
Groupe et associés	4 535	2	4 533
Débiteurs divers	1 783	1 783	
Charges constatées d'avance	1 954	655	1 299
TOTAL	59 214	52 464	6 750

Autres informations

DETTES

En milliers d'euros

	Montant au bilan 31.12.2014	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des Établissements de crédit	48 126	6 346	17 865	23 915
Emprunts et dettes financières	34		34	
TOTAL EMPRUNTS	48 160	6 346	17 899	23 915
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 209	15 209		
Dettes fiscales et sociales	17 672	17 672		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 667	2 667		
Groupe et associés	1	1		
Autres dettes	872	872		
Produits constatés d'avance	1 863	1 604	258	
TOTAL AUTRES DETTES	38 284	38 026	258	
TOTAL DETTES	86 444	44 372	18 157	23 915

II - CHARGES À PAYER

En milliers d'euros

	Exercice 2014	Exercice 2013
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et autres emprunts	171	165
Dettes fournisseurs et comptes rattachés et sur immobilisations	9 576	11 322
Dettes fiscales et sociales et comptes rattachés	8 566	8 943
Autres dettes	836	96
TOTAL	19 150	20 526

III - PRODUITS À RECEVOIR

En milliers d'euros

	Exercice 2014	Exercice 2013
Créances clients et comptes rattachés	25 259	32 594
Autres créances	1 820	191
TOTAL	27 079	32 785

Autres informations

IV - ÉLÉMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros

	Exercice 2014	Exercice 2013
Participations	4 825	4 825
Prêts	0	0
Créances clients et comptes rattachés	3 852	2 934
Autres créances	4 535	6 034
Dettes fournisseurs et comptes rattachés et immobilisations	125	68
Autres dettes	564	0
Produits de participation	100	55
Autres produits financiers	15	17
Charges financières	0	0

V - ENGAGEMENTS HORS BILAN

V.1 – RÉGIME SPÉCIAL DE SÉCURITÉ SOCIALE DES IEG

32 296 000 euros

Au 31 décembre 2014, les engagements de GEG, détaillés dans le tableau suivant, sont actualisés au taux de 2,15% aux titres de la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi et 1,75% pour les avantages long terme, suivant les taux d'actualisations retenus par le groupe GDF SUEZ.

En milliers d'euros

Rubriques	2014	2013
Droits spécifiques passés non réglés	8 336	6 475
Droits spécifiques futurs	19 226	12 079
Départs dérogatoires	0	18
Cotisations de préretraite	11 090	10 766
Contrepartie des cotisations de préretraite	(16 158)	(12 187)
TOTAL Régime des retraites des IEG	22 494	17 151
Rentes accidents du travail et maladie professionnelle	3 453	2 907
Frais de gestion	2 658	2 149
Indemnité secours immédiats	2 923	2 066
Invalidité	508	439
Prestations complémentaires invalidité	92	90
Indemnités compensatrices frais d'études	168	151
TOTAL	32 296	24 954

Autres informations

V.2 - INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE **810 000 euros**

Les modalités de calcul de l'indemnité de départ en retraite figurent sur le « Manuel Pratique des questions de Personnel » d'EDF/GDF.

Les droits acquis ont été calculés de la façon suivante :

- L'indemnité de base calculée individuellement, en fonction de l'ancienneté dans la branche (accord national de branche du 29/01/2008), soit :
 - De 15 à 19 ans, 1,5 mois du dernier salaire ;
 - De 20 à 24 ans, 2 mois du dernier salaire ;
 - De 25 à 29 ans, 2,5 mois du dernier salaire ;
 - De 30 à 34 ans, 3 mois du dernier salaire ;
 - De 35 à 39 ans, 4 mois du dernier salaire ;
 - À partir de 40 ans, 5 mois du dernier salaire.
- La rotation du personnel étant très faible, le taux de rotation retenu a été évalué à zéro.
- La distinction entre deux catégories de salariés a été faite :
 - Le personnel actif bénéficiant d'un départ en retraite à 55 ans,
 - Le personnel sédentaire bénéficiant d'un départ en retraite à 60 ans.

Pour le calcul de l'engagement, s'ajoute à ces éléments :

- un taux de mortalité suivant la table INSEE,
- un taux de croissance des salaires de 1%,
- un taux d'actualisation de 2,15%, suivant le taux retenu par le groupe GDF SUEZ,
- un taux de charges patronales de 18%.

La valorisation au 31 décembre de ces indemnités est égale à 1 573 000 €.

D'autre part, un contrat d'assurance a été souscrit en septembre 1994 pour couvrir l'indemnité de départ en retraite.

Au 31 décembre 2014, sa position financière est évaluée à 763 000 €. Cette somme vient en diminution du total de l'engagement.

V.3 - AVANTAGE EN NATURE **10 093 000 euros**

En application du statut des IEG, les agents bénéficient d'avantages tarifaires sur la

fourniture d'énergie, pendant leur période d'activité comme d'inactivité. L'engagement de GEG pour les droits acquis par les agents pendant leur période d'inactivité s'élève à 10 093 000 €.

Les droits acquis ont été calculés de la façon suivante :

- un arrêt de la prestation à 95 ans (non prise en compte de la table de mortalité) ;
- un taux de rotation du personnel de 0% ;
- l'estimation moyenne annuelle des consommations futures a été calculée sur la consommation réelle des 3 dernières années individu par individu ;
- Le prix du Kwh :
 - Pour les agents hors territoire de GEG : le prix est égal au montant de la compensation reversée par GEG à l'exploitant du réseau sur lequel l'agent est raccordé.
 - Pour les agents sur le territoire de GEG : le prix est égal à la différence entre le coût d'acquisition des achats et le montant payé par l'agent.
 - Un taux d'actualisation de 2,15%, suivant le taux retenu par le groupe GDF SUEZ diminué du taux de variation de l'indice des prix à la consommation connue à date soit 0,5% donnant un taux net de 1,65%.

V.4 - COMPTE ÉPARGNE JOURS RETRAITE **174 000 euros**

En application des dispositions du décret du 22 janvier 2008, il est convenu qu'en lieu et place des actuelles bonifications, les salariés statutaires recrutés à partir du 1^{er} janvier 2009 dans les IEG et occupant un emploi classé en services actifs, bénéficient chaque année de l'attribution de jours non travaillés (10 jours maximum par an) proportionnellement à leur taux de services actifs.

Les droits acquis ont été calculés de la façon suivante :

- un taux de croissance des salaires de 1%,
- un taux d'actualisation de 2,15%, suivant le taux retenu par le groupe GDF SUEZ,
- un taux de charges patronales de 56,40%,
- un taux de mortalité suivant la table INSEE,
- l'estimation des jours annuels acquis ont été faits individu par individu.

Autres informations

V.5 – DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION

Les droits acquis par les salariés au regard du DIF à la date de clôture, non utilisés sur la période et non réclamés par ces derniers, font l'objet d'un engagement donné par la société à ses salariés. Du fait de sa nature, cet engagement n'est pas valorisé en euros et il est simplement fait mention du volume horaire acquis par les salariés à la date de clôture.

Volume d'heures de formation correspondant à la totalité des droits acquis au 31 décembre 2014	43 467 h
Volume d'heures de formation consommées au 31 décembre 2014	1 771 h
Volume d'heures n'ayant pas donné lieu à demande au 31 décembre 2014	41 596 h

V.6 - GARANTIES DE SOCIÉTÉ MÈRE

24 486 000 euros

Le montant se décompose de la façon suivante :

- 9 085 000 € de garanties entre GEG et des fournisseurs de GEG SE.
- 213 500 € de garanties entre GEG et un fournisseur d'AQUABIOGAZ (filiale de GEG ENeR).
- 15 185 600 € de cautions apportés dans le cadre d'emprunts bancaires et correspondant au capital restant dû des emprunts sous-jacents intérêts courus compris.

V.7 - ENGAGEMENT D'AFFECTATION

HYPOTHÉCAIRE 2 431 000 euros

Les valeurs nettes comptables des biens concernés par cet engagement s'élèvent à :

- 1 921 000 € pour les terrains ;
- 2 143 000 € pour les bâtiments.

V.8 – CRÉDIT BAIL

Immobilisations en Crédit Bail

En milliers d'euros

	Coût d'entrée cumulée	Dotations amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Matériel et outillage	17 641	423	14 698	2 943

Engagements de Crédit Bail

En milliers d'euros

	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Matériel et outillage	590	20 106	463	1 154	263	1 881	28

VI - CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'unité de mesure du CEE est le KWh CUMAC (unité des certificats correspondant à l'économie cumulée sur la durée de vie de l'équipement et actualisée à 4%).

Le dispositif des CEE se divise en plusieurs périodes :

- **Janvier 2006 à juin 2009**, première période d'obligation : GEG a rempli et dépassé l'objectif fixé par l'État de réaliser 107 GWhcumac. GEG a pu stocker 27 GWhc, ces CEE viendront se rajouter aux certificats à venir.
- **Juin 2009 à fin 2010**, période de transition : phase de consultation pour établir un retour d'expérience sur la 1^{re} période afin de définir les nouvelles règles de la seconde période. En fin d'année GEG a enregistré 115 GWhcumac.
- **Janvier 2011 à juin 2013**, 2^e période d'obligation : le décret **n° 2010-1664 du 29 décembre 2010** a défini les nouvelles règles. La deuxième période a été prolongée d'une année : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. L'obligation porte sur les ventes 2013 avec **155 GWhcumac à produire par GEG**.
- L'obligation sera calculée sur les KWh vendus, année n-1 et multipliés par 0,168/ KWh pour les ventes électricité et 0,095/ KWh pour les ventes de gaz naturel. Nous sommes sur une obligation pour cette période de **630 GWhcumac**. Nous avons sur notre compte au registre national des CEE **610 GWhcumac certifiés**, et **211 GWhcumac en cours d'instruction**.
- **La troisième période est lancée depuis le 1^{er} janvier 2015** avec de nouvelle règle de calcul et une nouvelle répartition de l'obligation nationale selon les énergies. La part la plus importante devra être réalisée par les vendeurs de carburants. L'obligation de GEG sera nettement plus basse du aux nouvelles règles mais aussi à la fin des tarifs gaz naturels en 2014 et tarif Jaune et Vert pour l'année 2015. L'obligation sera calculée en juin 2015 nous l'estimons selon les prévisions de ventes en 2014 à **70 GWhcumac**.

Quatre types d'actions ont été menés :

- La valorisation des actions commerciales menées par Gaz Électricité de Grenoble.
- La montée en compétence des équipes commerciales dans l'accompagnement des montages d'actions.
- La création et le renforcement des partenariats, lancement en janvier 2012 de la charte GEG'Rénov. Cette dernière permet de constituer une liste de professionnels du bâtiment qui s'engagent dans la qualité et le conseil
- La mise en place ou la participation à des projets spécifiques pouvant générer des CEE (par exemple la participation à la campagne « Mur Mur » lancée par la METRO, opération de rénovation thermique des bâtiments)
- La signature de conventions telles que : Ville de Grenoble, Degrémont, Schneider (CPE de Domène)...
- Un accompagnement des commerciaux sur leur rendez-vous avec nos clients grands comptes (tel que Caterpillar, CNRS, A Raymond, BPA...).

VII - CONSOLIDATION

En ce qui concerne ses filiales, GEG procède à la publication d'une consolidation depuis l'exercice 1993.

Par ailleurs, les comptes de GEG sont consolidés par mise en équivalence dans les comptes du Groupe :

GDF SUEZ Branche Energie France
Tour T2 - 2 place Samuel de Champlain
92 390 - PARIS LA DÉFENSE Cedex

Autres informations

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2014

	Capital	Autres Capitaux propres y compris le résultat	Quote-part du capital détenu	Nombre d'actions détenues	Valeur Comptables des titres détenus		Prêts, avances consenties par la société non encore remboursés	Chiffres d'affaires HT exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
					Brute	Nette				
	k€	k€	%		k€	k€	k€	k€	k€	k€
FILIALES										
(plus de 50% du capital détenu par la société)										
GEG Source d'Énergies	2 898	6 472	100	190 066	3 396	3 396	4 533	32 616	1 198	0
PARTICIPATIONS										
(de 10 à 50% du capital détenu par la société)										
ISERGIE	3 811	2 613	28	68 797	1 352	1 352	0	36	1 023	0
GNV Alpes	153	582	50	5 000	76	76	0	1 352	171	100
Autres PARTICIPATIONS										
	0	0	0	0	0	0		0	0	

IX - VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

En milliers d'euros

	Exercice 2014	Exercice 2013
Cadres	84	83
Agents de maîtrise et techniciens	229	240
Employés et ouvriers	120	125
EFFECTIF TOTAL	434	449

Comptes consolidés

Rapport des Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés	71
Bilan consolidé	72
Compte de résultat consolidé	74
Tableau des flux de trésorerie	75
Évolution du périmètre consolidé	76
PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	 77
I - Principe de consolidation et changements de méthodes comptables	77
II - Immobilisations	77
III - Écarts d'acquisition	79
IV - Titres de participation	79
V - Créances rattachées à des participations	80
VI - Autres valeurs immobilisées	80
VII - Stocks	80
VIII - Impôts différés	80
NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT	 81
I - État de l'actif immobilisé	81
II - Écarts d'acquisition	83
III - Stocks	84
IV - Créances	84
V - Variation des capitaux propres	84
VI - Provisions pour risques et charges	85
VII - Subventions d'investissements	85
VIII - Dettes financières	86
IX - Résultat financier	86
X - Résultat exceptionnel	87
XI - Impôt sur les Sociétés	87
XII - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	90
AUTRES INFORMATIONS	 91
I - Effectif moyen employé dans les sociétés consolidées par intégration globale	91
II - Certificats d'économie d'énergie	91
III - Engagements hors bilan	92
IV - Liste des sociétés consolidées	94

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

AUDITS & PARTENAIRES

65 B, boulevard des Alpes
38246 MEYLAN CEDEX

MAZARS

131, boulevard Stalingrad
69624 VILLEURBANNE CEDEX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Gaz Électricité de Grenoble, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, en particulier en ce qui concerne les immobilisations incorporelles et corporelles, les produits à recevoir et les engagements hors bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Meylan et Villeurbanne,
le 29 mai 2015

Les commissaires aux comptes :

AUDIT & PARTENAIRES

Thomas SPALANZANNI

MAZARS

BRUNO POUGET

Bilan consolidé au 31 décembre 2014

En milliers d'euros

ACTIF	31.12.2014			31.12.2013
	BRUT	AMT. & PROV.	NET	NET
	A	B	A - B	
ÉCART D'ACQUISITION	7 735	4 054	3 682	4 074
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
• Immobilisations incorporelles	39 425	15 273	24 152	25 022
• Immobilisations incorp. en cours	157		157	24
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
• Terrains	5 701	1 493	4 208	4 700
• Immobilisations corporelles domaine privé	140 381	74 795	65 586	67 350
Immobilisations corporelles en cours	8 037		8 037	2 833
Avances et acomptes				
• Immobilisations corporelles domaine concédé	153 009	52 467	100 542	93 212
Immobilisations corporelles en cours	1 820		1 820	7 199
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
• Titres mis en équivalence	0	0	0	0
• Titres de participations	89	0	88	88
• Créances sur participations				
• Autres immobilisations financières	1 742	0	1 742	1 995
TOTAL	350 362	144 028	206 334	202 423
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
• Matières premières, approvisionnement	2 460	55	2 405	1 880
AVANCES & ACOMPTES S/COMMANDES	1	0	1	107
CRÉANCES				
• Clients & comptes rattachés	50 172	2 426	47 746	53 391
• Impôts différés	55	0	55	147
• Autres créances	13 361	0	13 361	10 063
• Capital souscrit et appelé non versé				
DIVERS				
• Valeurs mobilières placement	1 228	0	1 228	1 307
• Disponibilités	13 658	0	13 658	11 497
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 563	0	2 563	2 210
TOTAL	83 498	2 481	81 017	80 603
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Écart de conversion actif	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	441 595	150 563	291 032	287 100

Bilan consolidé au 31 décembre 2014

En milliers d'euros

PASSIF	31.12.2014	31.12.2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	24 756	24 756
Prime d'émission	41	41
Réserve légale	2 476	2 476
Réserve plus value a long terme		
Autres réserves	13 480	8 000
Réserve de consolidation	12 635	10 200
Report à nouveau		
Écarts de conversion du groupe		
Résultat de l'exercice part du groupe	6 515	7 914
TOTAL	59 901	53 386
Intérêts hors groupe	7 361	7 117
Résultat hors groupe	241	376
TOTAL INTÉRÊTS MINORITAIRES	7 602	7 493
Avances conditionnées	240	191
Droits du concédant	41 248	43 298
Financement des tiers	15 555	15 026
TOTAL AUTRES CAPITAUX PERMANENTS	57 043	58 515
Provisions pour risques	62	352
Provisions pour charges	1 278	2 104
Passifs d'impôts différés	7 535	7 411
TOTAL PROVISIONS	8 875	9 867
Emprunts dettes a ETS. de crédit	87 152	89 938
Emprunts dettes financières divers	144	37
Avances & acomptes sur commandes en cours	17 072	17 153
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	21 777	19 632
Dettes fiscales & sociales	20 199	21 282
Dettes sur immobilisations	4 541	2 979
Autres dettes	938	758
Produits constatés d'avance	5 789	6 061
TOTAL DETTES	157 612	157 839
Écart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	291 032	287 100

Compte de résultat consolidé du 1^{er} janvier au 31 décembre

En milliers d'euros

	2014	2013
Ventes d'énergie	136 177	151 689
Ventes et prestations diverses	8 421	7 743
CHIFFRE D'AFFAIRES	144 598	159 432
Production immobilisée	4 779	5 165
Subventions d'exploitation	3 225	2 502
Reprises sur provisions & transfert de charges	2 355	3 702
Autres produits	338	290
TOTAL PRODUITS	155 295	171 091
Achats d'énergie	79 634	92 043
Consommation de matières consommables	2 112	2 974
Variation de stocks	294	18
Autres achats et Charges externes	16 068	15 729
Impôts et taxes	3 074	3 413
Salaires et traitements	16 394	17 857
Charges sociales	11 135	11 949
Dotations aux amortissements des immobilisations	7 873	7 844
Dotations aux provisions d'exploitation	1 621	2 223
Dotations aux provisions de renouvellement des immobilisations en concession		
Autres charges	4 931	4 838
TOTAL CHARGES	143 134	158 889
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	12 161	12 202
Produits financiers	214	314
Charges financières	2 873	2 645
RÉSULTAT FINANCIER	(2 659)	(2 330)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	9 502	9 872
Produits exceptionnels	2 441	6 106
Charges exceptionnelles	1 772	3 758
Correction d'erreurs		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	669	2 348
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	2 806	3 421
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DIFFÉRÉS	216	116
RÉSULTATS des sociétés intégrées	7 149	8 683
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(392)	(392)
QUOTE-PART DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	0	0
RÉSULTATS d'ensemble consolidé	6 756	8 291
DONT PART DU GROUPE	6 515	7 914
DONT MINORITAIRES	241	376
Résultat par action	4,01 €	4,87 €

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

	2014	2013
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ		
Résultat net	6 756	8 291
Élimination des charges & produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
• Amortissements & provisions	7 139	6 781
• Variations des impôts différés	216	116
• Plus ou moins values de cession	201	(981)
• Quote-part subvention		
Marge brute d'autofinancement	14 312	14 207
Dividendes reçus sur résultat de l'année		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 372	(4 345)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	17 684	9 862
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(13 794)	(19 326)
Subvention d'investissement		
Charges à répartir		
Financement des immobilisations par les tiers		
Cessions d'immobilisations	992	300
Incidence des variations de périmètre	3	3 725
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(12 799)	(15 300)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(136)	(66)
Augmentation / réduction de capital en numéraire		
Émissions d'emprunts	12 688	9 622
Remboursement d'emprunts	(7 726)	(6 593)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 827	2 962
VARIATIONS DE TRÉSORERIE	9 712	(2 477)
Trésorerie d'ouverture	3 395	5 871
Trésorerie de clôture	13 107	3 395
Variations de trésorerie	9 712	(2 475)

Évolution du périmètre consolidé

En date du 22 août 2014, GEG ENeR a souscrit au capital de la société AQUABIOGAZ à hauteur de 70%. La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale. L'objet de cette société est la production de biométhane. En 2014, elle n'a effectué que des dépenses d'investissements.

En date du 24 juillet 2014, GEG ENeR a souscrit au capital de la société Centrale Hydroélectrique du Drac Aval (CHDA) à hauteur de 50%. La méthode de consolidation retenue est l'intégration proportionnelle. N'ayant pas débutée son activité ni réalisée d'investissement depuis sa création, il n'y a aucun impact significatif dans la consolidation 2014.

Société	Date de clôture de l'exercice	CONSOLIDATION AU 31.12.2014		CONSOLIDATION AU 31.12.2013	
		% d'intérêts groupe	Méthode de consolidation	% d'intérêts groupe	Méthode de consolidation
Activité « FOURNITURE D'ÉNERGIE »					
GEG SE	31-déc.	100,00%	intégration globale	100,00%	intégration globale
Activité « PRODUCTION D'ÉNERGIE »					
GEG ENeR	31-déc.	82,10%	intégration globale	82,10%	intégration globale
SHFB	31-déc.	41,87%	intégration globale	41,87%	intégration globale
SUSVILLE ENERGIE SOLAIRE	31-déc.	82,10%	intégration globale	82,10%	intégration globale
AQUABIOGAZ	31-déc.	57,47%	intégration globale	-	intégration globale
CHDA	31-déc.	41,05%	intégration proportionnelle	-	intégration globale
FHeALP	31-déc.	32,84%	intégration proportionnelle	32,84%	intégration proportionnelle
Isergie	30-sept.	27,52%	intégration proportionnelle	27,52%	intégration proportionnelle
FIPA	31-déc.	41,05%	intégration proportionnelle	41,05%	intégration proportionnelle
Activité « FOURNITURE de GNV »					
GNV Alpes Grenoble	31-déc.	50,00%	intégration proportionnelle	50,00%	intégration proportionnelle

Pour la société Isergie, une situation comptable est établie au 31 décembre pour les besoins de la consolidation. Les données consolidées sont bien en harmonie avec les données des autres sociétés du groupe bien que la date d'arrêté comptable des comptes sociaux soit le 30 septembre.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

I - PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes et les principes de consolidation retenus sont conformes au Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par arrêté ministériel le 22 juin 1999.

I.1 - PÉRIMÈTRE ET CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient, directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle exclusif. L'intégration globale entraîne la prise en compte, après élimination des opérations réciproques et des résultats internes au Groupe, de l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au Groupe étant distinguée (« part du Groupe ») de celle relative aux autres actionnaires (« intérêts minoritaires »).

Les entreprises exploitées en commun sont prises en compte par intégration proportionnelle.

L'intégration proportionnelle consiste à ne retenir que les pourcentages d'actifs, de passifs, d'opérations et de résultats revenant aux seuls intérêts de la société mère.

Toutes les transactions significatives entre sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes à l'ensemble du Groupe, y compris les dividendes, sont annulés.

L'écart positif de première consolidation, constaté à l'occasion de la prise de participation, qui n'a pu être réparti dans les postes appropriés du bilan consolidé, est inscrit à l'actif au poste « écarts d'acquisition ».

Pour les sociétés concessionnaires, les écarts d'acquisition sont amortis sur la durée résiduelle des autorisations administratives d'exploitation.

I.2 - CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Néant

II - IMMOBILISATIONS

Les immobilisations ont été traitées en application du règlement CRC 2002-10 applicable à partir du 1^{er} janvier 2005.

II.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels informatiques sont amortis de façon linéaire en fonction de leur durée d'utilité.

Une part de l'écart d'acquisition de la Sté GEG ENeR (anciennement Hydelec) constaté en 2007 a été affectée en parts de marché pour une valeur de 12 321 milliers d'euros. Ce montant fait partie des immobilisations incorporelles non amortissables et la valeur de ces actifs est testée lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

II.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En date du 9 novembre 2012, le contrat de concession du 11 avril 1986 avec la ville de Grenoble a été résilié avec effet au 31/12/2012 et a impacté les comptes 2012 de la façon suivante :

- Les biens de retour sont réputés ne pas avoir fait retour à la Ville. Les immobilisations et les amortissements de ses biens ont été maintenus au bilan.
- Le solde de la provision de renouvellement est conservé par GEG. Sa comptabilisation a été maintenue et GEG procèdera aux travaux et investissements correspondants.
- Les biens de retour affectés à l'éclairage public ont fait retour à la ville sans indemnité. L'intégralité des comptes d'actifs et de passif ont été soldés.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

- Droit du concédant en espèce : la fraction des amortissements enregistrés à la date d'effet de la résiliation qui correspond à des immobilisations mises en concession par la Ville et ayant déjà été renouvelées n'a pas été maintenue au bilan de GEG. La Ville reconnaissant que ses droits à ce titre n'ont plus d'objet, GEG s'étant acquittée, à due concurrence, de son obligation d'affecter les amortissements au renouvellement des biens mis en concession par la Ville (impact : reprise exceptionnelle de 2 014 k€ et reprise d'exploitation de 132 €).

La ville de Grenoble et Gaz Électricité de Grenoble ont signé une nouvelle convention de concession en date du 9 novembre 2012 pour une durée de 30 ans à effet au 1^{er} janvier 2013. Cette nouvelle convention entraîne un traitement différent des immobilisations du domaine concédé selon leur date de mise en service :

- Date de mise en service inférieure au 01/01/2013.
- Date de mise en service supérieure au 01/01/2013.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur coût de production ou bien à leur valeur d'apport par la Ville de Grenoble au 1^{er} janvier.

Domaine privé

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou bien à leur valeur d'apport par la Ville de GRENOBLE au 1^{er} Janvier 1986. L'amortissement économique pratiqué correspond à l'amortissement fiscal.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue.

Les durées de vie des biens apportés par la Ville de Grenoble au 1^{er} Janvier 1986 tiennent compte de l'âge de ces biens à cette date.

Domaine concédé

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), leur coût de production ou bien leur valeur comptable nette dans les livres de la Ville de Grenoble au 31/12/1985. Les durées de vie des biens mis en concession au 01/01/1986 tiennent compte de l'âge du bien à cette date.

Le règlement ANC 2014-03 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ne concerne pas les concessions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de 20 à 40 ans.

Les méthodes comptables appliquées sont définies sur la base du guide comptable des entreprises concessionnaires.

Les situations suivantes sont distinguées :

BIENS EN CONCESSION	Par le concédant	Par le concessionnaire
Non renouvelables	a	c
Renouvelables	b	d

Pour les biens mis en concession par le concédant :

a. L'amortissement économique est opéré par dotation au compte « droit du concédant » (compte d'ordre passif).

b. L'amortissement économique est opéré par dotation au compte « droit du concédant » (compte d'ordre passif).

L'amortissement doté en droit du concédant en espèce fait l'objet d'une reprise d'exploitation lors de la mise au rebut du bien. Pour 2014, le montant des reprises s'élève à 266 k€.

Pour les biens mis en concession par le concessionnaire :

L'amortissement pratiqué diffère selon la date de mise en service du bien.

I. Pour les biens mis en service avant le 01/01/2013 :

c. L'amortissement total pratiqué s'analyse comme suit :

- un amortissement de caducité correspondant à l'amortissement financier

Principes comptables et méthodes d'évaluation

nécessaire à la reconstitution des capitaux investis par prélèvement sur le compte de résultat. Cet amortissement est calculé sur la durée du contrat de concession soit 30 ans à partir de la valeur nette comptable de caducité au 01/01/2013, déduction faite du financement des tiers.

- un amortissement économique calculé sur la durée de vie technique, opéré par dotation à un compte d'ordre passif.

d. L'amortissement total pratiqué s'analyse comme suit :

- un amortissement de caducité (Cf. Paragraphe C alinéa 1),
- un amortissement économique calculé sur la durée de vie technique par prélèvement sur le compte de résultat.

II. Pour les biens mis en service à partir du 01/01/2013 :

c. et d. La distinction renouvelable et non renouvelable n'est plus effectuée et l'amortissement pratiqué s'analyse comme suit : un amortissement économique calculé sur la durée de vie technique par prélèvement sur le compte de résultat.

De plus, pour les points **c. et d.**, une provision pour renouvellement était constituée jusqu'au 31/12/2012 sur la base des travaux prévus sur les exercices suivants dans le cadre du plan de renouvellement (en retenant la différence entre le coût de remplacement estimé et le coût initial des équipements renouvelés). Cette provision n'est plus dotée à partir du 01/01/2014 et une reprise en compte de résultat est constatée en fonction des travaux effectués. Le montant de la reprise pour l'exercice 2014 s'élève à 532 k€.

Le règlement CRC 2000-06 sur les passifs ne s'applique pas aux provisions spécifiques des entreprises concessionnaires.

Jusqu'à l'exercice 2007, une opération de vente de compteurs et de transformateurs est réalisée, suivie de leur location par crédit-bail. Cette opération de pur financement est retraitée pour les besoins de la consolidation.

Concernant Isergie, suite à la décision du conseil d'administration du 25 octobre 2013 de démanteler les installations et de cesser l'activité de la société, l'intégralité des immobilisations ont été vendues au cours de l'exercice 2014.

III - ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts représentent la différence entre le prix d'acquisition et la part du groupe dans l'actif net des sociétés acquises à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des autorisations administratives d'exploitation des installations techniques. Jusqu'au 31/12/2011, l'écart d'acquisition généré suite à l'acquisition de la société GEG ENeR était amorti sur 30 ans.

À partir de 2012, l'amortissement de cet écart est amorti en fonction :

- de la durée résiduelle des autorisations administratives d'exploitation des installations techniques.
 - de la durée résiduelle des contrats en obligation d'achat d'électricité pour les centrales photovoltaïques et les éoliennes.
- L'écart d'acquisition généré suite à l'acquisition de la société FIPA est amorti sur 20 ans.

IV - TITRES DE PARTICIPATION (NON CONSOLIDÉS)

Ces titres sont évalués, en principe, à leur coût d'acquisition, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires, compte tenu notamment de la quote-part de situation nette, des perspectives de rentabilité.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

V - CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées lorsque la situation nette de la filiale devient négative et que les titres ont été entièrement dépréciés.

VII - STOCKS

Les évaluations des stocks et des travaux en cours suivent les règles applicables aux différentes activités représentées au sein du Groupe. Les méthodes retenues par les sociétés sont donc conservées en consolidation.

VI - AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES

Ce poste est principalement constitué des prêts à long terme accordés dans le cadre de la participation à l'effort à la construction.

VIII - IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés résultent des différences dans le temps introduites par les règles fiscales et qui sont neutralisées en consolidation. Le calcul en est effectué chaque année, société par société, selon la méthode du report variable. L'analyse de la charge fiscale est présentée au paragraphe XI « impôts sur les sociétés ».

Notes sur le bilan et le compte de résultat

I - ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ - Valeurs brutes

En milliers d'euros

	Bilan au 31.12.2013	Augmentation	Diminution	Bilan au 31.12.2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Part de marché	15 193			15 193
Distribution d'énergie	24 563	368	1 447	23 485
Production d'énergie	731	135	119	747
Immobilier				
Sous total	40 488	504	1 566	39 425
Immobilisations incorporelles en cours				
Distribution d'énergie	24	502	368	157
Production d'énergie				
Total immobilisations incorporelles	40 512	1 005	1 935	39 582
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS				
Distribution d'énergie	4 534			4 534
Production d'énergie	1 499	8	341	1 167
Total Terrains	6 033	8	341	5 701
Autres immobilisations corporelles				
• Domaine concédé GEG	142 985	11 502	1 478	153 009
• Domaine privé hors crédit bail	70 172	3 365	266	73 271
• Domaine privé crédit bail	18 095		453	17 641
Total Distribution Énergie	231 252	14 867	2 198	243 921
• Domaine privé hors crédit bail	50 263	384	7 773	42 874
• Domaine privé crédit bail	6 595			6 595
Total Production Énergie	56 858	384	7 773	49 469
Total Immobilier				
Total Autres immobilisations corporelles	288 110	15 251	9 971	293 391
Immobilisations corporelles en cours				
Distribution d'énergie	8 228	10 344	14 903	3 669
Production d'énergie	2 127	4 143	82	6 188
Total immobilisations corporelles en cours	10 355	14 487	14 985	9 857
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	304 498	29 747	25 296	308 949
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations non consolidés	89			89
Titres de participations mises en équivalence				
Autres immobilisations financières	1 995	16	269	1 742
Total Immobilisations Financières	2 084	16	269	1 831
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ hors écart acquisition	347 094	30 769	27 500	350 362

Notes sur le bilan et le compte de résultat

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ – Amortissements et provisions

En milliers d'euros

	Bilan au 31.12.2013	Augmentation	Diminution	Bilan au 31.12.2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Distribution d'énergie	15 154	1 236	1 440	14 951
Production d'énergie	312	29	18	322
Total immobilisations incorporelles	15 466	1 266	1 458	15 273
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Distribution d'énergie	1 014	150	0	1 164
Production d'énergie	319	10	0	330
Total Terrains	1 333	160	0	1 493
Autres immobilisations corporelles				
• Domaine concédé GEG	49 773	3 636	942	52 467
• Domaine privé hors crédit bail	36 226	2 413	222	38 417
• Domaine privé crédit bail	14 727	423	453	14 696
Total Distribution Énergie	100 727	6 472	1 617	105 581
• Domaine privé hors crédit bail	23 691	1 846	7 559	17 977
• Domaine privé crédit bail	3 454	251	0	3 705
Total Production Énergie	27 144	2 098	7 559	21 682
Total Autres immobilisations corporelles	127 870	8 571	9 176	127 263
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	129 203	8 730	9 176	128 756
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	144 669	9 997	10 635	144 029

Notes sur le bilan et le compte de résultat

II - ÉCARTS D'ACQUISITION - Valeurs brutes

En milliers d'euros

	Part dans les capitaux propres	Valeurs des titres	Écart d'acquisition	Ajustements	Cessions	Solde au 31.12.2014
Centrale du DORON & de LA GLIERE	8 054,0	3 404,8	510,6			510,6
Centrale de VAULNAVEYS & ST BARTHELEMY	86,9	851,9	636,0			636,0
Centrale du FERRAND	(640,3)	1 880,2	1 809,2			1 809,2
Centrale de MONTSAPEY	4 471,4	4 753,3	234,3			234,3
HYDELEC / GEG ENeR	1 615,6	16 343,3	3 395,1			3 395,1
Dont			0,0			0,0
Centrale de Boussières			263,9			263,9
Centrale de Deluz			1 730,9			1 730,9
Centrale de Mongirod			179,0			179,0
Éolienne			1 221,4			1 221,4
FIPA	4 462,2	5 775,7	1 022,2			1 022,2
ISERGIE	(108,5)	19,5	128,0			128,0
TOTAL			7 735,4	0,0	0,0	7 735,4

Amortissements

L'écart d'acquisition est amorti sur la durée résiduelle des autorisations administratives d'exploitation des microcentrales, des contrats en obligation d'achat d'électricité pour les centrales photovoltaïques et les éoliennes :

En milliers d'euros

	Écart d'acquisition		Durée d'amortissement	Amortissements			
	Initial	31.12.2014		antérieurs	dotations	cessions	cumulés
Centrale du DORON & de LA GLIERE	614,2	510,6	de 20 à 34	399,2	17,1		416,3
Centrale de VAULNAVEYS & ST BARTHELEMY	25,2	636,0	32 & 33	56,1	0,1		56,2
Centrale du FERRAND	2 916,2	1 809,2	de 19 à 39	1 469,3	83,4		1 552,7
Centrale de MONTSAPEY	281,8	234,3	30,0	126,3	6,6		132,9
HYDELEC	4 084,0	3 395,1	de 11 à 33	1 431,3	233,9		1 665,1
Dont				0,0			0,0
Centrale de Boussières		263,9	17,0	94,7	15,5		110,2
Centrale de Deluz		1 730,9	17,0	621,4	101,8		723,2
Centrale de Mongirod		179,0	33,0	32,4	5,4		37,8
Éolienne		1 221,4	11,0	682,8	111,0		793,8
FIPA	1 313,5	1 022,2	20,0	51,1	51,2		102,3
ISERGIE	128,0	128,0	12,0	128,0	0,0		128,0
TOTAL	9 362,7	7 735,4		3 661,2	392,3	0,0	4 053,4

Notes sur le bilan et le compte de résultat

III - STOCKS

Marchandises, matières premières et approvisionnements

Valeur brute	2 460
Provision pour dépréciation	55
Valeur nette	2 405

IV - CRÉANCES

En milliers d'euros

	BILAN au 31.12.2014	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ			
Prêts	980	68	912
Autres immobilisations financières	762		762
Total créances ACTIF IMMOBILISÉ	1 742	68	1 674
ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés	50 172	50 095	77
Autres créances	13 361	13 361	
Capital souscrit appelé non versé			
Actif d'impôts différés	55	55	
Total créances ACTIF CIRCULANT	63 588	63 511	77

V - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Rubriques	31.12.2013 Groupe	Affectation Résultat 2013	Dividendes versées	Résultat 2014	Variation périmètre	Autres mouvements	31.12.2014 Groupe	31.12.2014 Minoritaires
Capital	24 756						24 756	
Prime d'émission	41						41	
Réserves	10 475	5 480				0	15 955	
Report à nouveau	0						0	
Primes et réserves	10 516	5 480	0	0		0	15 996	
Réserves de consolidation	10 200	2 434					12 634	7 361
Résultat	7 914	(7 914)		6 515			6 515	241
TOTAL CAPITAUX PROPRES	53 386	0	0	6 515	0	0	59 901	7 602

Notes sur le bilan et le compte de résultat

VI - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques correspondent aux litiges provisionnés en fonction de l'estimation du risque effectuée par la Direction.

Les provisions pour charges enregistrent l'engagement correspondant aux primes à verser à l'occasion de la remise de la médaille du travail. Les modalités de calcul de ces primes figurent sur le « Manuel Pratique des questions de Personnel » d'EDF/GDF.

Pour le calcul de la provision, s'ajoute à ces éléments :

- un taux de mortalité suivant la table INSEE,
- un taux de croissance des salaires de 1%,
- un taux d'actualisation de 1,75% suivant le taux retenu par le groupe GDF SUEZ.

En milliers d'euros

	Bilan au 31.12.2013	Augmentation	Diminution		Bilan au 31.12.2014
			utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	352	1	290		62
Provisions pour charges	999	330	595		734
Provisions pour renouvellement des immobilisations	1 105		561		544
Provisions pour impôts différés	7 411	124			7 535
TOTAL	9 867	455	1 446		8 875

VII - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Conformément à la méthode préférentielle, à compter de l'exercice 2004, les subventions sont reclassées en produits constatés d'avance.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

VIII - DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros

	BILAN au 31.12.2014	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des Établissements de crédit	83 308	7 413	28 997	46 898
Découvert bancaires	1 779	1 779		
Financement des immobilisations cédées en crédit bail	2 065	714	1 046	305
Autres dettes financières	144		144	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	17 072	17 072		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 777	21 777		
Dettes fiscales et sociales	20 199	20 199		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 541	4 541		
Autres dettes	938	938		
Produits constatés d'avance	5 789	1 979	1 247	2 563
Total Autres dettes	70 316	66 506	1 247	2 563
TOTAL DETTES	157 612	76 412	31 435	49 766

IX - RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros

	MONTANTS 31.12.2014	MONTANTS 31.12.2013
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers participations	0	0
Produits valeurs mobilières	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	213	313
Reprise provisions	1	1
Différences positives de change	0	0
Produits net / cession val mobilières		
Écart de conversion	0	0
TOTAL	214	314
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	2 788	2 521
Retraitement crédit-bail	85	123
Services		
Différences négatives de change		0
Autres charges financières	0	1
TOTAL	2 873	2 645
RÉSULTAT FINANCIER	(2 659)	(2 330)

Notes sur le bilan et le compte de résultat

X - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros

	MONTANTS 31.12.2014
Plus ou Moins value nette sur cession d'immobilisations	99
Sorties d'actif domaine concédé	(223)
Quote-part des subventions d'investissement	245
Cotisations et primes complémentaires	33
Litiges et pénalités (montants nets des provisions)	(211)
Remboursement d'assurance	144
Provision pour risques et dépréciation sur immobilisations	349
Divers net	233
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	669

XI - IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

En milliers d'euros

	Montants	
	Exercice 2014	Exercice 2013
Impôts exigibles	2 806	3 421
Impôts différés	216	116
TOTAL	3 022	3 537

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés

En milliers d'euros

	Impôts différés		Impôts différés nets	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires				
Retraitements				
TOTAL AQUABIOGAZ	0	0	0	0
Différences temporaires				
Retraitements				
TOTAL CHDA	0	0	0	0
Différences temporaires	12		12	
Retraitements				
TOTAL FHEALP	12	0	12	0
Différences temporaires	1		1	
Retraitements				
TOTAL FIPA	1	0	1	0
Différences temporaires	161		0	
Retraitements		1 604		1 444
TOTAL GEG	161	1 604	0	1 444
Différences temporaires	43		0	
Retraitements		5 954		5 911
TOTAL GEG ENER	43	5 954	0	5 911
Différences temporaires	15		0	
Retraitements		196		181
TOTAL GEG SE	15	196	0	181
Différences temporaires				
Retraitements				
TOTAL GNV Alpes	0	0	0	0
Différences temporaires	42		42	
Retraitements				
TOTAL ISERGIE	42	0	42	0
Différences temporaires				
Retraitements				
TOTAL SHFB	0	0	0	0
Différences temporaires				
Retraitements				
TOTAL SUSVILLE	0	0	0	0
TOTAL	274	7 754	55	7 535

L'impôt différé sur les déficits fiscaux reportables (1 167 k€) de la société GEG SE n'a pas été activé.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Réconciliation impôts sur les sociétés

En milliers d'euros

	GEG SAEML	GEG SE	GEG ENeR	SHFB	FHéALP	Isergie	GNV Alpes Grenoble	FIPA	Susville Energie Solaire	CHDA	Aquabiogaz	TOTAL
Résultat net consolidé	4 624	475	926	(111)	(3)	200	85	542	41	(17)	(6)	6 756
Résultat des sociétés mises en Équivalence												
IS courant	2 016		583			0	47	326				2 971
IS différé	66	9	48		(2)	92	0	1				216
Crédit impôts	(165)					(0)						(165)
IS total	1 917	9	631		(2)	92	47	327				3 022
Résultat consolidé avant IS	6 542	485	1 557	(111)	(5)	292	132	869	41	(17)	(6)	9 778
Charges non déductibles	94	31	34					0				159
Intégration fiscale												
Déductions diverses	(549)					(16)						(565)
Amortissement écart d'acquisition + cession	17	91	234					51				392
Déficits antérieurs non activés / perdus / utilisés		(579)		111					(41)	17	6	(485)
Reprise provisions non déductibles												
Dividende intérêts minoritaires												
Quote-part frais sur distribution non déductible												
Moins value sur dilution de titre												
Total retraitements	(439)	(457)	268	111		(16)		51	(41)	17	6	(499)
Total résultat + retraitements	6 103	28	1 825		(5)	276	132	920				9 279
IS recalculé 33.33%	2 034	9	608		(2)	92	44	307				3 093
Crédit d'impôt	(165)					(0)						(165)
Redressement fiscal	8											8
Autres			23				3	20				46
Contribution	40											40
Impact taux impôt différé/taux IS												
Total IS recomposé	1 917	9	631		(2)	92	47	327				3 022

Notes sur le bilan et le compte de résultat

XII- CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI

Le CICE est calculé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Conformément à la note d'information de l'Autorité des Normes Comptables du 28 février 2013, sa comptabilisation a été réalisée par une diminution des charges de personnel au crédit d'un sous compte 64.

	En milliers d'euros
	Exercice 2014
Rémunérations brutes éligibles	8 436
Taux CICE	6%
TOTAL CICE	506

Le montant du CICE pour l'année 2013 s'élevait à 361 k€.

Il a permis de financer les actions suivantes :

- Évolution de paramétrage du système d'information commercial pour 53 k€.
- Évolution du site internet pour 46 k€.
- Investissements dans des pompes à chaleur pour 172 k€ dans le cadre d'économie d'énergie.
- Formation sur les thèmes « commercial et relation client » pour 40 k€.
- Campagne de communication pour 52 k€.

Autres informations

I - EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ DANS LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

	2014	2013
Cadres	85	84
Maîtrise	230	241
Exécution	121	128
TOTAL	436	454

II- CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'unité de mesure du CEE est le KWh CUMAC (unité des certificats correspondant à l'économie cumulée sur la durée de vie de l'équipement et actualisée à 4%).

Le dispositif des CEE se divise en plusieurs périodes :

- **Janvier 2006 à juin 2009**, Première Période d'obligation : GEG a rempli et dépassé l'objectif fixé par l'État de réaliser 107 GWhcumac. GEG a pu stocker 27 GWhc, ces CEE viendront se rajouter aux certificats à venir.
- **Juin 2009 à fin 2010**, Période de transition : phase de consultation pour établir un retour d'expérience sur la 1^{re} période afin de définir les nouvelles règles de la seconde période. En fin d'année GEG a enregistré 115 GWhcumac.
- **Janvier 2011 à juin 2013**, 2^e période d'obligation : le décret **n° 2010-1664 du 29 décembre 2010** a défini les nouvelles règles. **La deuxième période** a été prolongée d'une année : **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014**. L'obligation porte sur les ventes 2013 avec **155 GWhcumac à produire par GEG**.
- L'obligation sera calculée sur les KWh vendus, année n-1 et multipliés par 0,168/ KWh pour les ventes électricité et 0,095/ KWh pour les ventes de gaz naturel. Nous sommes sur une obligation pour cette période de **630 GWhcumac**. Nous avons sur notre compte au registre national des CEE **610 GWhcumac certifiés**, et **211 GWhcumac en cours d'instruction**.

- **La troisième période est lancée depuis le 1^{er} janvier 2015** avec de nouvelle règle de calcul et une nouvelle répartition de l'obligation nationale selon les énergies. La part la plus importante devra être réalisée par les vendeurs de carburants. L'obligation de GEG sera nettement plus basse du aux nouvelles règles mais aussi à la fin des tarifs gaz naturels en 2014 et tarif Jaune et Vert pour l'année 2015. L'obligation sera calculée en juin 2015 nous l'estimons selon les prévisions de ventes en 2014 à **70 GWhcumac**.

Quatre types d'actions ont été menés :

- La valorisation des actions commerciales menées par Gaz Électricité de Grenoble.
- La montée en compétence des équipes commerciales dans l'accompagnement des montages d'actions.
- La création et le renforcement des partenariats, lancement en janvier 2012 de la charte GEG'Rénov. Cette dernière permet de constituer une liste de professionnels du bâtiment qui s'engagent dans la qualité et le conseil
- La mise en place ou la participation à des projets spécifiques pouvant générer des CEE (par exemple la participation à la campagne « Mur Mur » lancée par la METRO, opération de rénovation thermique des bâtiments)
- La signature de conventions telles que : Ville de Grenoble, Degrémont, Schneider (CPE de Domène)...
- Un accompagnement des commerciaux sur leur rendez-vous avec nos clients grands comptes (tel que Caterpillar, CNRS, A Raymond, BPA...)

Autres informations

III - ENGAGEMENTS HORS BILAN

III.1 - ENGAGEMENTS GEG

III.1.1 - RÉGIME SPÉCIAL DE SÉCURITÉ SOCIALE DES IEG

32 296 000 EUROS

Au 31 décembre 2014, les engagements de GEG, détaillés dans le tableau suivant, sont actualisés au taux de 2,15% aux titres de la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi et 1,75% pour les avantages long terme, suivant les taux d'actualisations retenus par le groupe GDF SUEZ.

Rubriques	En milliers d'euros	
	2014	2013
Droits spécifiques passés non régulés	8 336	6 475
Droits spécifiques futurs	19 226	12 079
Départs dérogatoires	0	18
Cotisations de préretraite	11 090	10 766
Contrepartie des cotisations de préretraite	(16 158)	(12 187)
TOTAL Régime des retraites des IEG	22 494	17 152
Rentes accidents du travail et maladie professionnelle	3 453	2 907
Frais de gestion	2 658	2 149
Indemnité secours immédiats	2 923	2 066
Invalidité	508	439
Prestations complémentaires invalidité	92	90
Indemnités compensatrices frais d'études	168	151
TOTAL	32 296	24 954

III.1.2 - INDEMNITÉS DE DÉPART

EN RETRAITE 810 000 EUROS

Les modalités de calcul de l'indemnité de départ en retraite figurent sur le « Manuel Pratique des questions de Personnel » d'EDF/GDF.

Les droits acquis ont été calculés de la façon suivante :

- L'indemnité de base calculée individuellement, en fonction de l'ancienneté dans la branche (accord national de branche du 29/01/2008), soit :
- De 15 à 19 ans, 1,5 mois du dernier salaire ;
- De 20 à 24 ans, 2 mois du dernier salaire ;
- De 25 à 29 ans, 2,5 mois du dernier salaire ;
- De 30 à 34 ans, 3 mois du dernier salaire ;
- De 35 à 39 ans, 4 mois du dernier salaire ;

- À partir de 40 ans, 5 mois du dernier salaire.
- La rotation du personnel étant très faible, le taux de rotation retenu a été évalué à zéro.
- La distinction entre deux catégories de salariés a été faite :
 - le personnel actif bénéficiant d'un départ en retraite à 55 ans,
 - le personnel sédentaire bénéficiant d'un départ en retraite à 60 ans.

Pour le calcul de l'engagement, s'ajoute à ces éléments :

- un taux de mortalité suivant la table INSEE,
- un taux de croissance des salaires de 1%,
- un taux d'actualisation de 2,15%, suivant le taux retenu par le groupe GDF SUEZ,
- un taux de charges patronales de 18%.

Autres informations

La valorisation au 31 décembre de ces indemnités est égale à 1 573 000 €.

D'autre part, un contrat d'assurance a été souscrit en septembre 1994 pour couvrir l'indemnité de départ en retraite.

Au 31 décembre 2014, sa position financière est évaluée à 763 000 €. Cette somme vient en diminution du total de l'engagement.

III.1.3 - AVANTAGE EN NATURE

10 093 000 EUROS

En application du statut des IEG, les agents bénéficient d'avantages tarifaires sur la fourniture d'énergie, pendant leur période d'activité comme d'inactivité. L'engagement de GEG pour les droits acquis par les agents pendant leur période d'inactivité s'élève 10 093 000 €.

Les droits acquis ont été calculés de la façon suivante :

- un arrêt de la prestation à 95 ans (non prise en compte de la table de mortalité) ;
- un taux de rotation du personnel de 0% ;
- l'estimation moyenne annuelle des consommations futures a été calculée sur la consommation réelle des 3 dernières années individu par individu ;
- le prix du Kwh :
 - Pour les agents hors territoire de GEG : le prix est égal au montant de la compensation reversée par GEG à l'exploitant du réseau sur lequel l'agent est raccordé.
 - Pour les agents sur le territoire de GEG : le prix est égal à la différence entre le cout d'acquisition des achats et le montant payé par l'agent
- Un taux d'actualisation de 2,75%, suivant le taux retenu par le groupe GDF SUEZ diminué du taux de variation de l'indice des prix à la consommation connue à date soit 0,5% donnant un taux net de 1,65%.

III.1.4 - COMPTE ÉPARGNE JOURS

RETRAITE 174 000 EUROS

En application des dispositions du décret du 22 janvier 2008, il est convenu qu'en lieu et place des actuelles bonifications, les salariés statutaires recrutés à partir du 1^{er} janvier 2009 dans les IEG et occupant un emploi classé en services actifs, bénéficient

chaque année de l'attribution de jours non travaillés (10 jours maximum par an) proportionnellement à leur taux de services actifs.

Les droits acquis ont été calculés de la façon suivante :

- un taux de croissance des salaires de 1%,
- un taux d'actualisation de 2,15%, suivant le taux retenu par le groupe GDF SUEZ,
- un taux de charges patronales de 56,40%,
- un taux de mortalité suivant la table INSEE,
- l'estimation des jours annuels acquis ont été fait individu par individu

III.1.5 - DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION

Les droits acquis par les salariés au regard du DIF à la date de clôture, non utilisés sur la période et non réclamés par ces derniers, font l'objet d'un engagement donné par la société à ses salariés. Du fait de sa nature, cet engagement n'est pas valorisé en euros et il est simplement fait mention du volume horaire acquis par les salariés à la date de clôture.

Volume d'heures de formation correspondant à la totalité des droits acquis au 31 décembre 2014	43 467 h
--	----------

Volume d'heures de formation consommées au 31 décembre 2014	1 771 h
---	---------

Volume d'heures n'ayant pas donné lieu à demande au 31 décembre 2014	41 596 h
--	----------

III.1.6 - ENGAGEMENT D'AFFECTATION

HYPOTHÉCAIRE 2 431 000 EUROS

Les valeurs nettes comptables des biens concernés par cet engagement s'élèvent à :

- 1 921 000 € pour les terrains.
- 2 143 000 € pour les bâtiments.

Autres informations

III.2 - AUTRES ENGAGEMENTS (en millions d'euros)

III.2.1 - GARANTIES DE SOCIÉTÉ MÈRE 24 486 000 EUROS

Le montant se décompose de la façon suivante :

- 9 085 000 € de garanties entre GEG et des fournisseurs de GEG SE.
- 213 500 € de garanties entre GEG et un fournisseur d'AQUABIOGAZ (filiale de GEG ENeR).
- 15 185 600 € de cautions apportés dans le cadre d'emprunts bancaires et correspondant au capital restant dû des emprunts sous-jacents intérêts courus compris.

III.2.2 - ENGAGEMENTS SUR CONTRATS COMMERCIAUX À LONG TERME NÉANT

Cet engagement correspond à la part des achats à long terme, estimés en coût d'achat moyen, non couverts par des ventes fermes à la clôture de l'exercice.

Au 31/12/2014 s'ensemble des achats à long terme sont couverts par des ventes fermes.

III.2.3 - ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

IV- LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31/12/2014

Société	Adresse	% d'intérêt groupe	Mode d'intégration	Branche d'activité
GEG	8, place Robert Schuman 38000 GRENOBLE	100,00%	Mère	Distribution d'énergie
AQUABIOGAZ	17, rue de la Frise 38000 GRENOBLE	57,47%	Globale	Production d'électricité
CHDA	17, rue de la Frise - 38000 GRENOBLE	41,05%	Proportionnelle	Production d'électricité
FIPA	ZAC Champs de Lescazes 47310 ROQUEFORT	41,05%	Proportionnelle	Production d'électricité
FHéALP	17, rue de la Frise 38000 GRENOBLE	32,84%	Proportionnelle	Production d'électricité
GEG ENeR	8, place Robert Schuman 38000 GRENOBLE	82,10%	Globale	Production d'électricité
GEG Source d'Énergies	8, place Robert Schuman 38000 GRENOBLE	100,00%	Globale	Production & fourniture d'énergie
GNV ALPES	8, place Robert Schuman 38000 GRENOBLE	50,00%	Proportionnelle	Distribution de Gaz Naturel Véhicule
ISERGIE	86, rue des Martyrs 38000 GRENOBLE	27,52%	Proportionnelle	Production de chaleur & électricité
SHFB	17, rue de la Frise 38000 GRENOBLE	41,87%	Globale	Production d'électricité
SUSVILLE ENERGIE SOLAIRE	17 rue de la Frise 38000 GRENOBLE	82,10%	Globale	Production d'électricité

Texte des résolutions

à l'Assemblée Générale ordinaire
et extraordinaire du 25 juin 2015

SOMMAIRE

Première à la troisième résolution	98
Quatrième à la dixième résolution	99
Onzième et treizième résolution	100

Texte des résolutions

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve ces documents dans tous leurs termes ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils résultent du bilan, du compte de résultat et des annexes et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pendant ledit exercice.

L'assemblée générale statuant sur le rapport du Conseil d'Administration, en application de l'article 223 quater r du Code Général des Impôts constate que les dépenses visées à l'article 39-4 dudit code s'élèvent à 535 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve ce rapport dans tous ses termes.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit la somme de 4 777 395,33 € de la manière suivante :

- la somme de 0 € au compte de la « Réserve Légale » dont le montant est intégralement doté, **0 €**
- la somme de 0 € au titre de distribution de dividendes aux actionnaires, **0 €**
- la somme de 500 000,00 € serait portée au compte « report à nouveau », **500 000,00 €**
- Le solde, soit la somme de 4 277 395,33 € serait inscrit au compte « autres réserves » **4 277 395,33 €**

Le solde du compte « autres réserves » se trouverait ainsi porté de 13 456 100,68 € à 17 733 496,01 €.

Total égal au résultat de l'exercice

4 777 395,33 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est rappelé le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à l'abattement :

Exercices	Dividendes	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31.12.2013	0 €	0 €	0 €
31.12.2012	0 €	0 €	0 €
31.12.2011	0 €	0 €	0 €

Texte des résolutions

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de porter la somme de 23 478,00 € prélevée sur le compte « réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants » au compte « autres réserves ».

Le montant du compte « réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants » se trouvera ainsi ramené à 0 €.

Le montant du compte « autres réserves » se trouvera ainsi porté de 17 733 496,01 € à 17 756 974,01 €.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, ratifie la nomination d'administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 8 juillet 2014, de M. Frédéric STORCK en remplacement de M. Matthieu BONNET pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à se tenir en 2016 sur les comptes du dernier exercice clos.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, ratifie la nomination d'administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2014, de M. Hervé Matthieu RICOUR DUMAS en remplacement de

M. Jean-Marc DUPEYRAT pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à se tenir en 2016 sur les comptes du dernier exercice clos.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, ratifie la nomination d'administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2014, de M. Pierre LEBLANC en remplacement de M. Michel VANHAESBROUCKE pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à se tenir en 2016 sur les comptes du dernier exercice clos.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constatant que le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet AUDIT ET PARTENAIRES, est arrivé à son terme, décide de nommer le cabinet ORFIS pour une période de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constatant que le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant du cabinet BBM & ASSOCIÉS, est arrivé à son terme, décide de nommer M. Jean-Louis Flèche pour une période de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal constatant ces délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce et des articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du Travail, délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour augmenter le capital social sur ses seules délibérations, dans la limite de 3% du capital social actuel, par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés de la société.

L'assemblée générale décide, en conséquence, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions

nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise à instituer à l'initiative de la société.

Cette délégation est valable vingt six mois à compter de la présente assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre la présente décision dans les conditions légales et réglementaires et notamment à l'effet :

- d'arrêter l'ensemble des modalités de l'augmentation à intervenir, et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux articles L.225-138 du Code de Commerce et L. 3332-20 du Code du Travail, de constater l'augmentation de capital réalisée en exécution de la délégation et de modifier les statuts en conséquence,
- de mettre en place tout plan d'épargne entreprise ainsi que de déterminer les conditions d'adhésion et plus généralement de faire ce qui sera nécessaire à cet effet.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal constatant ces délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

www.geg.fr



VIVONS
L'ÉNERGIE
AUTREMENT

8 place Robert Schuman - BP 183
38 042 Grenoble Cedex 09